5.1 DANONE, UNE VISION INTÉGRÉE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE 161
La responsabilité de l'entreprise au cœur de l'histoire de Danone 162
Approche de Danone en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale 163
Stratégie et actions de Danone en lien avec les parties prenantes 164
Gouvernance sur les enjeux de responsabilité d'entreprise 168
Partenariats construits avec les fonds sponsorisés par Danone 168
Loyauté des pratiques de Danone 170

5.2 ASSURER LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET FAVORISER DES PRATIQUES ALIMENTAIRES ET DE CONSOMMATION PLUS SAINES 171
Mesures prises en faveur de la sécurité des consommateurs 171
Mesures prises en faveur de la santé des consommateurs 173

5.3 CONSTRUIRE AVEC LES SALARIÉS ET FOURNISSEURS 176
Politique de Danone en matière de Ressources Humaines 176
Relations entretenues avec les fournisseurs 181

5.4 CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 185
Stratégie en matière de protection de l'environnement 185
Politique climat 186
Utilisation durable de l'eau 191
Réponse aux enjeux de l'économie circulaire en matière d'emballages et de déchets 193
Agriculture durable 195

5.5 NOTE MÉTHODOLOGIQUE 198
Périmètre de consolidation et périmètres de couverture 198
Définition des Métiers 199
Collecte des données 199
Précisions méthodologiques 199

5.6 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 203

5

RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Ce paragraphe présente les engagements et les réalisations de Danone en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Il s'articule de la façon suivante :

- *description de la démarche de Danone en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale ;*
- *informations relatives à la performance sociale, sociétale et environnementale de Danone conformément aux dispositions des articles :*
  - *225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi "Grenelle II" et de son décret d'application ;*
  - *173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;*
  - *de la loi n° 2017-399 dite loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.*

Il présente les performances développement durable de l'exercice 2017, soit les indicateurs sociaux, les indicateurs sécurité et les indicateurs environnementaux de Danone hors WhiteWave, son acquisition ayant a été réalisée en avril 2017. Toutefois, ce paragraphe présente des informations qualitatives avec les projets et initiatives, en matière de développement durable de DanoneWave (entité issue du rapprochement entre WhiteWave et les activités Produits Laitiers et d'Origine Végétale de Danone en Amérique du Nord).

De plus amples informations sur la stratégie et la performance de Danone en matière de développement durable sont disponibles dans le Rapport Annuel Intégré de Danone sur danone.com. Les pratiques et résultats chiffrés y sont détaillés, notamment, sur la base des indicateurs de la Global Reporting Initiative (GRI G4), du Pacte Mondial et des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

5.1 DANONE, UNE VISION INTÉGRÉE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Sommaire

La responsabilité de l'entreprise au cœur de l'histoire de Danone **162**

Approche de Danone en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale **163**

Danone Way et B Corp, deux démarches clés pour porter les ambitions de Danone 163

Contribution de Danone aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU 163

Stratégie et actions de Danone en lien avec les parties prenantes **164**

Dialogue avec les parties prenantes 164

Prise en compte des enjeux matériels et risques identifiés par les parties prenantes 165

Plan de vigilance 165

Gouvernance sur les enjeux de responsabilité d'entreprise **168**

Comité de Responsabilité Sociale 168

Comité Sustainability Integration 168

Direction Sustainability Integration 168

Partenariats construits avec les fonds sponsorisés par Danone **168**

Danone Communities 168

Fonds Danone pour l'Écosystème 168

Fonds Livelihoods 169

Fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale 169

Loyauté des pratiques de Danone **170**

Programme de conformité et éthique des affaires 170

Politique fiscale 170

Transparence des activités d'influence 170

Gestion de crise 171

LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE AU CŒUR DE L'HISTOIRE DE DANONE

En 1972, Antoine RIBOUD affirmait que "la responsabilité de l'entreprise ne s'arrête pas au seuil des usines ou des bureaux". Cette vision s'est traduite dans le double projet économique et social qui est la base du modèle de développement et d'organisation de Danone (voir paragraphes 2.2 *Présentation de Danone* et 2.5 *Autres éléments de l'activité et de l'organisation de Danone*). Depuis, l'entreprise a connu de nombreuses étapes contribuant à intégrer davantage cette vision au cœur de l'Entreprise et de ses activités :

1972
Discours d'Antoine RIBOUD à Marseille : naissance du double projet économique et social

1988
Signature du premier accord sur la vision commune entre Danone et l'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation

1989
Conventions Danone – UITA relatives à l'information économique et sociale des sociétés de Danone et à l'égalité professionnelle hommes-femmes

1991 - 1994
Conventions Danone – UITA sur :
- La formation qualifiante
- L'exercice du droit syndical
- La modification d'activité affectant l'emploi ou les conditions de travail

1996
Charte de l'Environnement

2001
Naissance de la démarche Danone Way pour l'évaluation de la performance développement durable des filiales

2004
Politique de protection des ressources en eaux souterraines

2005
Convention Danone – UITA sur la mise en place des indicateurs sociaux dans les filiales de l'Entreprise

2006
Formalisation de la mission "Apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre" par Franck RIBOUD

2007
- Convention Danone – UITA sur la diversité
- Création du fonds danone.communities

2008
Création du fonds Livelihoods

2009
- Création du Fonds Danone pour l'Écosystème
- Charte Nutrition Santé

2010
Déploiement du programme Dan'Cares afin d'offrir une couverture santé à tous les salariés

2011
Convention Danone – UITA sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et le stress

2012
Politique Empreinte Forêt

2013
Engagements Nature 2020

2014
- Plan de transformation Danone 2020
- Création du fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale (L3F)

2015
- Publication du Manifesto
- Partenariat avec B Corp
- Politique Climat
- Engagement auprès du Consumer Goods Forum contre la déforestation
- Politique sur l'huile de palme
- Publication de l'Arbre de l'alimentation

2016
- Convention Danone – UITA sur l'emploi durable et l'accès aux droits
- Politique sur les Emballages
- Engagements et Cibles Nutritionnels
- Position sur les 1000 premiers jours

2017
- Discours d'Emmanuel FABER au Consumer Goods Forum
- Lancement de la vision d'Entreprise One Planet. One Health
- Politique parentale internationale
- Reconnaissance officielle de l'ambition Climat de Danone par l'initiative Science-Based Targets
- Participation à l'initiative "4/1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat"
- Engagement dans l'initiative RE100

APPROCHE DE DANONE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

À travers sa signature Danone, One Planet. One Health, l'Entreprise exprime une vision de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale que Danone porte depuis de nombreuses années.

Dès 2006, la définition de la mission de Danone "d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre" a construit sa stratégie selon trois catégories d'enjeux :

- assurer la sécurité des consommateurs et favoriser des pratiques d'alimentation et de consommation plus saines : couvre les enjeux liés à la sécurité et la qualité des produits, la promotion d'un mode de vie sain et l'éducation nutritionnelle ;
- dialoguer et construire avec les parties prenantes : qui regroupe les enjeux liés au développement et à l'engagement des salariés, aux relations avec les fournisseurs et au développement des communautés ;
- contribuer à la protection de l'environnement : couvre les enjeux environnementaux.

Danone Way et B Corp, deux démarches clés pour porter les ambitions de Danone

Depuis 2001, Danone déploie la démarche Danone Way afin d'évaluer les performances des filiales sur les engagements de l'Entreprise. Danone a développé cette démarche d'amélioration continue volontaire pour suivre la progression des filiales dans l'intégration de la mission, des ambitions et des engagements de l'Entreprise au cœur de leur activité.

En 2015, constatant des ambitions et valeurs communes Danone s'est rapproché de B Lab afin de faire évoluer sa démarche Danone Way vers la certification B Corp.

Comme annoncé en 2017, lors de l'Assemblée Générale, Danone a décidé de renforcer sa collaboration avec B Lab pour élaborer une feuille de route afin d'obtenir la certification B Corp au niveau global.

Dans le prolongement de cet exercice, DanoneWave (Produits Laitiers et d'Origine Végétale, Noram) est aujourd'hui la plus grande Public Benefit Corporation au monde. Ce statut légal aux États-Unis conduit les dirigeants de la filiale à prendre en compte dans leur processus de décision l'impact social, sociétal et environnemental de l'Entreprise au même titre que des intérêts des actionnaires. La filiale vise également la certification B Corp.

Danone Way, démarche d'amélioration continue

La démarche Danone Way permet de mesurer, par une auto-évaluation annuelle, la performance de chaque filiale quant au respect de ces pratiques et leur niveau de maturité en termes de développement durable.

Elle repose sur un référentiel définissant des pratiques en termes de responsabilité sociale, sociétale et environnementale à mettre en place par les filiales et qui couvrent toutes les activités de l'achat de matières premières au recyclage des emballages des produits finis. Ce référentiel est structuré autour de 4 axes :

- gouvernance : politique de conduite des affaires, responsabilité sociétale appliquée aux fournisseurs et intégration d'une stratégie de développement durable co-construite localement ;
- sécurité et santé des consommateurs : management de la qualité et des standards sur les produits et la communication ;
- enjeux sociaux : dialogue social, sécurité et santé au travail, temps de travail, formation, diversité ;
- enjeux environnementaux : gestion de l'empreinte environnementale, contrôle des risques environnementaux, gestion des matières premières et réduction de l'empreinte environnementale.

Certification B Corp

B Lab est un organisme international à but non lucratif qui vise à promouvoir un modèle entrepreneurial engagé et responsable. B Lab incite les entreprises à être une force de changement au sein de leur environnement, en intégrant au cœur de leur stratégie des enjeux sociaux et environnementaux, dépassant le cadre des objectifs de rentabilité. Pour cela, l'organisme a développé un questionnaire d'évaluation permettant aux entreprises ayant obtenu un scope supérieur à 80 points d'être certifiées B Corp.

Partenariat avec B Lab

Depuis 2015, Danone travaille avec B Lab pour permettre l'accès au processus de certification B Corp des entreprises multinationales cotées en bourse. Dans le cadre de ce partenariat, Danone a rejoint le MPMAC (Multinationals and Public Markets Advisory Council) afin d'y partager les enseignements tirés de sa démarche Danone Way. Danone s'est également engagé à tester le nouveau système d'évaluation développé spécifiquement pour les multinationales par le MPMAC. Depuis octobre 2017, Lorna DAVIS, ancienne membre du Comité Exécutif de Danone, est détachée à la direction de B Lab.

Filiales certifiées B Corp

Danone a l'objectif de certifier 10 filiales à horizon 2020. Au 31 décembre 2017, 5 filiales sont certifiées B Corp.

Contribution de Danone aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Les 17 Objectifs de Développement Durable ont été définis par les États membres des Nations Unies pour répondre au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Danone s'engage à respecter ces objectifs, en structurant la mise en œuvre de son engagement en fonction de son activité et selon trois niveaux d'implication.

	Social	One Planet. One Health	Modèle économique
Axes stratégiques	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
Engagements	1 PAS DE PAUVRETÉ 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE 14 VIE AQUATIQUE 15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
Contributions	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Le détail de la contribution de Danone à chaque Objectif de Développement Durable est disponible sur www.iar2017.danone.com.

STRATÉGIE ET ACTIONS DE DANONE EN LIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

Dialogue avec les parties prenantes

Le dialogue avec les parties prenantes fait partie intégrante de la stratégie de Danone qui collabore avec elles en vue de co-construire ses engagements et de contribuer au débat public.

Exemples d'initiatives menées avec les parties prenantes

Parties prenantes	Exemples d'initiatives menées en 2017
Autorités publiques (autorités nationales et locales, Commission européenne, organisations internationales, agences de réglementation)	• Obtention du Statut Inaugural Thematic Champion par l'ONU Femme dans le cadre du mouvement HeForShe • Partenariat avec la Banque Interaméricaine de Développement • Participation à l'initiative FReSH (the Food Reform for Sustainability and Health program) sous la direction du WBCSD (Conseil mondial des affaires pour le développement durable) et de la fondation EAT Food
Communauté financière (actionnaires, investisseurs, agences de notations financières et extra-financière, banques)	• Séminaire investisseurs 2017 à Évian • Participation à des roadshow ISR (Investissements Socialement Responsable)
Communauté scientifique (instituts de recherche, chercheurs et universitaires)	• Participation au Congrès International de Nutrition porté par l'Union Internationale des Sciences de la Nutrition (IUNS) à Buenos Aires • Organisation du congrès Hydration for Health (H4H) à Evian, initiative visant à sensibiliser le grand public à l'importance d'une bonne hydratation
Consommateurs et grand public	• Participation à l'initiative "Healthier Lives" du Consumer Goods Forum visant à informer davantage les consommateurs dans les points de vente • Initiatives de certaines marques comme *Villavicencio* en Argentine pour mobiliser les consommateurs pour la protection de l'environnement
Salariés et leurs représentants	• *Danone People Survey* : étude qui interroge les salariés pour évaluer l'organisation et la charge de travail, l'équilibre entre travail et vie personnelle et le stress • Danone Day 2017 avec l'ensemble des salariés et présentation de la nouvelle vision d'entreprise Danone One Planet. One Health
Organisations professionnelles (industries, associations de commerce et organisations privées)	• Emmanuel FABER rejoint le conseil d'administration du Consumer Goods Forum • Entrée dans l'association professionnelle IFBA (International Food and Beverage Alliance)
Partenaire business (compte-clés et clients, fournisseurs, partenaires industriels, partenaires R&D)	• Investissement dans Yooji, Farmer's Fridge et Kona Deep par Danone Manifesto Ventures • Initiative NaturALL Bottle Alliance avec Nestlé et Origin Materials pour la production de PET fabriqué à partir de matériaux biosourcés
Société civile (ONG, syndicats, associations, écoles et universités, communautés locales)	• Partenariat avec la Fondation Ellen MacArthur pour l'économie circulaire • Danone a rejoint l'initiative Global Deal • Soutien de la chaire Social Business/Entreprise et Pauvreté au sein d'HEC Paris et de l'action tank Entreprise et Pauvreté

Évaluations externes

En 2017, Danone a obtenu les principaux scores suivants :

	2016	2017
DJSI	77/100	**70/100**
Vigeo Eiris	64/100	**65/100**
MSCI	AAA	**AAA**
CDP Climate Change	98B	**A-**
CDP Water	A-	**A List**
CDP Forests	B	**B**
Forest 500	5/5	**5/5**

Danone fait également partie des indexes FTSE4Good et ATNI. Danone était classé dans le top 3 lors de la publication des résultats de la seconde édition de l'ATNI en 2016.

Prise en compte des enjeux matériels et risques identifiés par les parties prenantes

Analyse de matérialité

En 2017, Danone a révisé sa matrice de matérialité afin de déterminer ses priorités en matière de développement durable à partir d'une consultation interne et d'une enquête quantitative externe. Ainsi, les 41 enjeux recensés ont été positionnés dans la matrice suivante :

Premier volet
Il contient les 14 priorités matérielles absolues pour les parties prenantes externes et la réussite économique de Danone. Ces enjeux sont étroitement liés à l'évolution du modèle économique de l'entreprise. Ils sont au cœur de l'activation et de l'exécution de la signature "One Planet. One Health" de Danone.

Deuxième volet
Il regroupe les enjeux majeurs qui génèreront de la valeur à moyen et long terme. Danone aborde déjà bon nombre de ces enjeux dans ses politiques de développement, ses objectifs fixés, sa gestion de projets à l'échelle locale, etc.

Troisième volet
Il comprend les enjeux liés aux questions de conformité et les enjeux émergents. Ces enjeux devront être traités par le biais de la mise en conformité, la supervision et la gestion continue.

- ▲ Participation des consommateurs et produits responsables
- ■ Chaîne d'approvisionnement
- ⬢ Gouvernance et stratégie
- ◆ Économie locale et croissance inclusive

Les enjeux sont reliés les uns aux autres et leur positionnement sur la matrice doit être interprété en prenant en compte cette interdépendance. De plus, certains enjeux peuvent être matériels seulement d'un point de vue externe (pour les parties prenantes) ou interne (pour le succès de l'entreprise). Par conséquent, Danone considère que ces enjeux doivent aussi être pris en compte dans la stratégie ; bien qu'ils ne soient pas nécessairement localisés dans le premier tiers de la matrice.

L'explication détaillée de l'analyse de matérialité est disponible sur www.iar2017.danone.com.

Plan de vigilance

Le tableau ci-après synthétise le plan de vigilance de Danone pour le respect des droits de l'homme, de l'environnement, et de la santé et la sécurité des personnes, pour ses activités et celles de ses fournisseurs. Il s'articule selon trois axes :

- les 5 étapes de la loi pour l'implémentation d'un plan de vigilance ;
- 3 catégories d'enjeux : droits de l'Homme, environnement, et santé et sécurité des personnes ;
- et 2 périmètres d'activités : les activités de Danone et celles de ses fournisseurs.

Pour l'élaboration de son plan, Danone a pris en compte ses échanges menés dans le cadre du dialogue avec ses parties prenantes (voir paragraphe *Dialogue avec les parties prenantes* ci-dessus).

La démarche globale de vigilance de Danone est détaillée dans l'ensemble de ce chapitre.

	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement
	Cartographie des risques	
Activités de l'Entreprise	• Analyse de matérialité et de risques réalisée en 2017 • Priorité sur les problématiques de travail forcé suite à l'engagement au sein du Consumer Goods Forum	• Analyse de matérialité et de risques réalisée en 2017 • Programme GREEN • Analyse de risques liés à la gestion de l'eau via l'outil Aqueduct Water Risk Assessment du WRI
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	• Cartographie des risques réalisée en 2017 sur les 20 catégories d'achats les plus exposées • Enjeux de l'approvisionnement en lait pris en compte historiquement	• Analyse des risques de déforestation dans le cadre de la Politique Forêt • Cartographie des risques réalisée en 2017 sur les 20 catégories d'achats les plus exposées • Priorité sur l'agriculture durable pour l'approvisionnement en lait : climat, eau, biodiversité, bien-être animal et utilisation des sols
	Procédures d'évaluation régulière au regard de la cartographie des risques	
Activités de l'Entreprise	• Auto-évaluation Danone Way - volet Ressources Humaines, enjeux sociaux	• Audits GREEN des sites de production • Évaluation approfondie des bassins hydrographiques avec l'outil Water Risk Filter du WWF
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	• Programme RESPECT pour les fournisseurs de rang 1 hors lait cru • Méthodologie RESPECT jusqu'en 2017	• Analyse proactive des fournisseurs selon trois niveaux de priorités et audit SMETA pour priorité élevée, à partir de 2018
	Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves	
Activités de l'Entreprise	• Code de Conduite des Affaires • Accords signés entre Danone et l'UITA – volet dialogue social • Respect des droits fondamentaux via le lien contractuel avec Danone	• Code de Conduite des Affaires • Actions en application de la stratégie de Danone en matière de protection de l'environnement • Plans d'actions suite aux audits GREEN • Plan d'actions pour les sites présentant des risques hydriques majeurs
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	• Code de conduite pour les partenaires commerciaux • Clause contractuelle pour les fournisseurs incluant les principes fondamentaux sociaux • Plan d'actions suite aux audits SMETA et aux évaluations FaRMs • Dialogue avec les fournisseurs • Projets en partenariat avec les fonds sponsorisés par Danone • Certifications : UTZ, FSC et RSPO	• Code de conduite pour les partenaires commerciaux • Clause contractuelle pour les fournisseurs incluant les principes fondamentaux environnementaux • Plan d'actions suite aux audits SMETA et aux évaluations FaRMs • Dialogue avec les fournisseurs • Projets en partenariat avec les fonds sponsorisés par Danone • Certifications : RSPO, RTRS, FSC et Non-GMO project verified
	Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements	
Activités de l'Entreprise	• Danone Ethics Line	
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	• Danone Ethics Line s'applique également aux fournisseurs	
	Dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité	
Activités de l'Entreprise	• Suivi des résultats Danone Way	• Suivi des indicateurs de performance environnementale • Augmentation de la fréquence des audits GREEN en fonction des risques • Suivi des plans d'actions des audits GREEN • Suivi des plans d'actions pour les risques hydriques au niveau des Métiers
Activités des sous-traitants ou des fournisseurs	• Suivi des indicateurs de performance du programme RESPECT • Indicateurs d'enregistrement des fournisseurs sur Sedex et suivi des plans d'actions des audits en cas de non-conformité • Développement d'autres outils de mesure et d'évaluation à partir de 2018	• Suivi des indicateurs de performance du programme FaRMS

Sécurité et santé des personnes	*Information complémentaire disponible aux paragraphes*
Cartographie des risques	
• Analyse de matérialité et de risques réalisée en 2017 • Identification des risques propres aux activités de Danone ; 13 standards de sécurité prioritaires dans WISE²	• *2.7 Facteurs de risques* • *Stratégie et actions de Danone en lien avec les parties prenantes* • *Politique de Danone en matière de Ressources Humaines* • *Relations entretenues avec les fournisseurs* • *Stratégie en matière de protection de l'environnement*
• Cartographie des risques réalisée en 2017 sur les 20 catégories d'achats les plus exposées • Enjeux de l'approvisionnement en lait pris en compte historiquement	• *2.7 Facteurs de risques* • *Relations entretenues avec les fournisseurs* • *Politique climat* • *Utilisation durable de l'eau* • *Agriculture durable*
Procédures d'évaluation régulière au regard de la cartographie des risques	
• Évaluation des risques au niveau des sites • Document Unique d'Évaluation des risques applicable dans l'Union Européenne • Audits WISE² menés au niveau des sites • Suivi de l'accidentologie	• *Approche de Danone en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale* • *Politique de Danone en matière de Ressources Humaines* • *Stratégie en matière de protection de l'environnement*
• Démarche de traçabilité sur 4 catégories agricoles prioritaires : huile de palme, fruits, cacao et sucre de canne • Programme FaRMs pour les fournisseurs directs de lait cru	• *Relations entretenues avec les fournisseurs*
Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves	
• Code de Conduite des Affaires • Programme WISE² • Plan d'actions suite aux audits WISE²	• *Loyauté des pratiques de Danone* • *Politique de Danone en matière de Ressources Humaines* • *Stratégie en matière de protection de l'environnement*
• Code de conduite pour les partenaires commerciaux • Clause contractuelle pour les fournisseurs incluant les principes fondamentaux sociaux • Couverture des travailleurs externes présents sur les sites de Danone par le programme WISE² • Plan d'actions des audits SMETA et évaluation FaRMs • Dialogue avec les fournisseurs • Projets en partenariat avec les fonds sponsorisés par Danone • Certifications : UTZ, FSC et RSPO	• *Loyauté des pratiques de Danone* • *Politique de Danone en matière de Ressources Humaines* • *Relations entretenues avec les fournisseurs*
Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements	
• Danone Ethics Line • Procédures spécifiques de remontée des risques ou accidents graves	• *Loyauté des pratiques de Danone* • *Politique de Danone en matière de Ressources Humaines*
	• *Loyauté des pratiques de Danone* • *Relations entretenues avec les fournisseurs*
Dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité	
• Mesure et suivi de l'accidentologie • Mesure de l'efficacité du programme WISE² avec les audits WISE²	• *Approche de Danone en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale* • *Politique de Danone en matière de Ressources Humaines* • *Stratégie en matière de protection de l'environnement*
• Suivi de l'accidentologie pour les travailleurs externes présents sur les sites de Danone • Suivi des indicateurs de performance du programme RESPECT • Suivi des indicateurs de performance du programme FaRMS	• *Politique de Danone en matière de Ressources Humaines* • *Relations entretenues avec les fournisseurs*

GOUVERNANCE SUR LES ENJEUX DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

La gouvernance de Danone sur les enjeux de responsabilité d'entreprise repose principalement sur les éléments de l'organisation suivante :

Comité de Responsabilité Sociale

Issu du Conseil d'Administration, ses missions et ses travaux en 2017 sont décrits au paragraphe *Comité de Responsabilité Sociale* du 6.1 *Organes de gouvernance*.

Comité Sustainability Integration

Le Comité Sustainability Integration a pour mission de veiller à l'intégration des sujets développement durable dans la stratégie de Danone et d'en assurer leur mise en œuvre opérationnelle. Il regroupe les représentants des enjeux environnementaux, sociaux, nutrition-santé et de chaque Métier. Il reporte au Comité de Responsabilité Sociale.

Direction Sustainability Integration

Rattachée à la fonction Secrétariat Général, la Direction Sustainability Integration a pour mission la coordination des sujets développement durable de l'Entreprise en lien avec les équipes responsables des sujets environnementaux, sociaux, nutrition-santé et de chaque Métier. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants locaux en charge de la gestion de ces sujets au niveau des zones géographiques et des filiales.

PARTENARIATS CONSTRUITS AVEC LES FONDS SPONSORISÉS PAR DANONE

Danone Communities

Danone a créé en 2007 danone.communities, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). La SICAV affecte (i) au minimum 90 % de son actif dans une sélection de parts ou d'actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement investies dans des placements monétaires, obligations d'État et obligations d'entreprise de la zone euro privilégiant une approche Investissement Socialement Responsable (ISR), et (ii) au maximum 10 % dans le FPS danone.communities.

Le Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) danone.communities investit, avec des partenaires, dans des entreprises à fort impact social localisées principalement dans des pays émergents, en cohérence avec la mission de Danone.

Danone Communities accompagne des entrepreneurs sociaux mobilisés sur la lutte contre la malnutrition et le développement de l'accès à l'eau potable, deux leviers de réduction de la pauvreté.

Au 31 décembre 2017, l'encours total de la SICAV danone.communities s'élève à 72 millions d'euros, stable par rapport à 2016. 10 entreprises sociales, réparties dans 12 pays, sont soutenues par le FPS danone.communities.

Investissement de Danone et de ses salariés dans le fonds

Au 31 décembre 2017, Danone détient, comme en 2016, environ 14 % de l'encours de la SICAV et 63,6 % du capital du FPS.

Depuis 2007, Danone apporte chaque année une contribution financière au projet Danone Communities. En 2017, cette contribution s'est élevée à 3,6 millions d'euros.

Par ailleurs, les salariés de l'Entreprise et de ses filiales françaises participent au projet Danone Communities en investissant dans la SICAV, par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'entreprise (FCPE) danone.communities dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise. Au 31 décembre 2017, environ 55 % des salariés de Danone en France avaient souscrit au FCPE danone.communities(contre 43 % en 2016) pour un montant total cumulé de 19,8 millions d'euros (16,7 millions d'euros en 2016).

Projets soutenus par le FPS danone.communities

Conformément à la Charte de Gouvernance de Danone Communities, le Comité de Responsabilité Sociale est consulté et émet, avant chaque investissement du FPS danone.communities, un avis quant à sa conformité avec cette charte. À ce titre, huit investissements ont été réalisés par le FPS danone.communities depuis sa création.

Aux termes de la Charte de Gouvernance de Danone Communities, Danone peut investir, directement ou indirectement, dans des entreprises dans lesquelles le FPS danone.communities investit, mais seulement si ces co-investissements : (i) sont conformes à l'intérêt social de Danone, (ii) renforcent la mission, la gouvernance et la pérennité des entreprises concernées, et (iii) sont réalisés en accord avec les actionnaires de celles-ci. Chaque co-investissement fait l'objet d'un examen préalable par le Comité de Responsabilité Sociale, qui émet un avis sur sa conformité à ces exigences. À ce jour, Danone a investi directement au capital des projets Grameen Danone Foods Limited au Bangladesh, Laiterie du Berger au Sénégal et NutriGo en Chine.

Au 31 décembre 2017, le montant total des investissements du FPS et de Danone dans ces projets représente respectivement 11,3 millions d'euros et 6,6 millions d'euros (contre 8,3 millions d'euros et 4,5 millions d'euros à la même date en 2016).

Fonds Danone pour l'Écosystème

Le Fonds Danone pour l'Écosystème a été créé en 2009 par Danone, avec une dotation initiale de 100 millions d'euros. Il a pour mission de renforcer et de développer des activités d'intérêt général dans l'écosystème de Danone. Le fonds, en partenariat avec des organisations à but non lucratif, soutient des initiatives économiques de certaines parties prenantes de Danone en vue de renforcer son écosystème, d'encourager la création d'emplois, et de développer le micro-entrepreneuriat. Il s'agit d'un fonds de dotation dirigé par un conseil d'administration. Un Conseil d'orientation, réunissant des représentants de Danone ainsi que des personnalités extérieures, détermine les principales orientations stratégiques du fonds, notamment les priorités et principes d'allocation des moyens. Enfin, un Comité d'investissement est chargé de faire des propositions de politique d'investissement au Conseil d'administration et d'en assurer le suivi.

Gestion des activités du fonds en matière administrative, comptable, financière et juridique

Le fonds n'emploie pas de salariés et la gestion des activités du fonds en matière administrative, comptable, financière et juridique, est assurée par des salariés de Danone affectés à l'activité du fonds conformément aux termes d'une convention de prestations de services conclue entre Danone et le fonds. Les salaires et frais de déplacement de ces salariés, qui représentent pour 2017 un montant total de 1,2 million d'euros (contre 1,5 million d'euros en 2016), sont intégralement refacturés par Danone au fonds.

Projets soutenus par le Fonds Danone pour l'Écosystème

Depuis sa création, 71 projets ont été approuvés par le Conseil d'administration du fonds dont 4 nouveaux projets en 2017. Par ailleurs, 6 extensions de projets existants ont été approuvées en 2017.

Au 31 décembre 2017, 42 projets initiés dans le monde entier sont actifs. La somme totale engagée par le fonds est de 80 millions d'euros (75 millions d'euros en 2016).

Ces projets ont été sélectionnés conformément à la Charte de Gouvernance du fonds, après leur examen en fonction des cinq critères suivants : (i) viabilité économique de l'activité soutenue, (ii) création de valeur sociale, (iii) possibilité de développer ou répliquer l'initiative, (iv) caractère innovant et (v) opportunité de différenciation.

Les projets soutenus sont mis en œuvre par des organisations à but non lucratif ou directement par le fonds. Depuis sa création, le fonds soutient des projets selon cinq thématiques principales : approvisionnements, micro-distribution, recyclage, services à la personne, et gestion d'impluvium et territoire.

Fonds Livelihoods

Le fonds Livelihoods a été créé en 2011 sous le sponsoring de Danone. Il réunit une dizaine d'investisseurs dont les groupes Crédit Agricole, Groupe Caisse des Dépôts, Schneider Electric Industries, La Poste, Hermès International, Voyageurs du Monde, SAP, Firmenich et Michelin.

Le fonds Livelihoods (Livelihoods Fund) est un fonds d'investissement en restauration d'écosystèmes et d'actifs carbone. Il s'agit d'une SICAV-SIF (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) de droit luxembourgeois, constituée le 15 décembre 2011. Le fonds Livelihoods a pour vocation d'investir dans trois types de projets en Afrique, Asie et Amérique Latine : (i) la restauration et la préservation d'écosystèmes naturels, (ii) l'agroforesterie et la restauration des sols par des pratiques agricoles durables, et (iii) l'accès à l'énergie rurale réduisant la déforestation. Le fonds Livelihoods vise par conséquent à lutter contre le changement climatique tout en améliorant les conditions de vie de communautés locales. Sa constitution s'inscrit dans le cadre de la réduction par Danone de son empreinte carbone par le développement d'actions de compensation permettant d'obtenir des crédits grâce à des projets à fort impact environnemental et social.

Investissements de Danone et des co-investisseurs dans le fonds

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des investisseurs s'est engagé à investir dans le Fonds Livelihoods un montant total de 37,9 millions d'euros, dont 26,6 millions d'euros ont déjà été versés au fonds. Sur ces montants, Danone s'est engagé à apporter 13,8 millions d'euros, dont 9,7 millions d'euros ont déjà été versés au fonds.

Les crédits carbone générés par le fonds sont certifiés par le Gold Standard et le VCS (Verified Carbon Standard). Les crédits carbone sont alloués aux investisseurs au prorata de leur investissement afin de compenser leurs émissions en complément de leurs efforts pour réduire l'empreinte carbone de leurs activités.

Projets soutenus par le fonds Livelihoods

Au 31 décembre 2017, le fonds Livelihoods soutient neuf projets, dont quatre avaient été initiés par Danone et transférés au fonds lors de sa création.

Fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale

Le fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale (Livelihoods Fund for Family Farming, L3F) a été créé en 2015 à l'initiative de Danone et Mars Inc., rejoint en 2016 par Veolia et Firmenich. Il s'inscrit dans le prolongement du premier Fonds Livelihoods, et en complément des autres fonds et initiatives de Danone en matière sociétale, pour investir dans des projets qui contribuent à rendre l'approvisionnement des entreprises en matières premières agricoles stratégiques plus durable. Il s'agit d'une société par actions simplifiée de droit français à capital variable.

Investissements de Danone et des co-investisseurs dans le fonds

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des investisseurs s'est engagé à investir en capital dans le fonds L3F un montant total de 36 millions d'euros, dont 6,7 millions d'euros ont déjà été versés au fonds. Sur ces montants, Danone s'est engagé à apporter 15 millions d'euros, dont 2,8 millions d'euros ont déjà été versés au fonds.

Projets soutenus par le fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale

Le fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale accompagne les entreprises dans la transformation de leurs chaînes d'approvisionnement avec des agriculteurs familiaux. Ainsi, le fonds permet aux entreprises de sécuriser la qualité et la quantité de leur approvisionnement dans le temps en donnant aux agriculteurs accès à des pratiques plus durables et de meilleurs revenus grâce à une bonne connexion aux marchés. De plus, ces projets contribuent à préserver les écosystèmes à travers des pratiques agricoles qui concilient productivité et respect de l'environnement.

Le fonds examine les opportunités de projets sur des matières premières cibles déterminées par les investisseurs, ainsi que des opportunités de projets de protection de bassin versant.

Au 31 décembre 2017, 5 projets ont été approuvés par le Comité d'investissement du fonds pour une mise en place opérationnelle en 2017-2018 et 10,5 millions d'euros ont déjà été engagés pour le lancement de ces projets. Ces projets concernent notamment la restauration et le développement de plantations de cacao dans le sud de la Côte d'Ivoire, la protection de bassin versant à Tingua au Brésil, l'approvisionnement en noix de coco aux Philippines, la protection du bassin versant d'Aguascalientes au Mexique et la plantation de vanille sur la côte est de Madagascar.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES DE DANONE

Programme de conformité et éthique des affaires

L'Entreprise a développé un programme interne pour déployer une culture de la conformité et pour réduire les risques qui y sont liés.

Au-delà de la lutte contre la corruption le programme assure la promotion de comportements exemplaires dans les domaines de la concurrence, des sanctions économiques et de la protection des données personnelles. Pour ce faire, Danone a élaboré et mis en œuvre des politiques et des procédures applicables à l'ensemble de ses salariés et à ses partenaires commerciaux, notamment :

- Le Code de Conduite des Affaires ; qui reposent sur des principes issus des références suivantes : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ; principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique à l'intention des entreprises multinationales ; Pacte Mondial (Global Compact) concernant les droits de l'Homme, les droits de l'Homme au travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.
- La Politique d'Intégrité qui décrit les attentes selon les différents postes, notamment des managers, des membres du comité exécutif, des responsables des ressources humaines et des affaires publiques. Elle précise également la définition et les politiques correspondantes selon les différentes typologies de corruption. Danone ne tolère pas le non-respect de ces politiques qui peut engendrer des actions disciplinaires. Les sanctions découlant de ces actions varient selon la gravité de la non-conformité et peuvent se traduire par le retrait de bonus, le report d'une promotion, la suspension sans solde, voire par le renvoi.
- Le code de conduite pour les partenaires commerciaux mis en place pour assurer qu'ils soient en accord avec les lois et réglementations applicables sur la corruption, le blanchiment d'argent, la concurrence déloyale et les sanctions commerciales internationales.
- La politique en matière de concurrence déloyale pour assurer le respect des comportements permettant une concurrence loyale entre les différents acteurs du secteur et le respect des lois et réglementations relatives à la concurrence.

Politique en matière de lutte contre la corruption

Danone ne tolère pas la corruption, notamment en ce qui concerne les rétributions gracieuses en nature, l'encadrement de l'hospitalité, du *sponsoring* et des dons, les conflits d'intérêts, les pots de vins, le vol, le détournement ou le mauvais usage des ressources de l'Entreprise, ainsi que le blanchiment d'argent.

Aucun salarié ou représentant de Danone n'a le droit de donner ou de recevoir un pot-de-vin ou quelque autre avantage en vue d'un gain financier ou commercial. Danone condamne toute tentative d'usage de l'activité commerciale comme un moyen de blanchir de l'argent et collabore uniquement avec des clients et des partenaires commerciaux légitimes. Dans sa volonté de lutter contre la corruption, Danone fixe des exigences précises en matière de tenue de registres et n'autorise aucune activité étant susceptible d'être interprétée ou pouvant notamment mener à des infractions de corruption.

Système d'alerte professionnelle : The Danone Ethics Line

Danone a mis en place un système d'alerte où salariés, fournisseurs et autres tiers peuvent transmettre de manière confidentielle des suspicions de fraude, de corruption ou d'autres cas de non-conformité (voir paragraphe 2.8 *Gestion des risques et contrôle interne*). Parmi les signalements possibles étaient initialement inclus ceux relatifs à la discrimination et à la santé et la sécurité des personnes.

En 2017, dans le cadre de l'établissement de son plan de vigilance, Danone et en accord avec les instances représentatives du personnel, a intégré deux nouvelles catégories de signalements relatifs à la violation des droits de l'Homme et la violation environnementale.

Communication et formation des salariés

Chaque salarié peut prendre connaissance du Code de Conduite des Affaires grâce à la campagne de communication adressée à l'ensemble des salariés et la diffusion des politiques sur l'intranet de Danone. De plus, tout salarié se voit communiquer le Code de Conduite des Affaires de l'Entreprise lors de son recrutement.

Danone a pour objectif de former tous ses salariés à ses politiques de lutte contre la corruption. Les métiers (commerciaux, acheteurs, etc.) jugés plus exposés sont formés de façon prioritaire. Le programme de formation s'étendra par la suite à tous les salariés.

En complément, Danone a déployé un outil de formation en ligne *e-learning* ouvert à tous les salariés depuis octobre 2017, afin de diffuser au plus grand nombre ses principes fondamentaux de la conformité.

Politique fiscale

Danone publie depuis 2016 sa politique fiscale sur son site internet. Cette publication est l'occasion d'affirmer la volonté de Danone de gérer sa fiscalité de façon responsable, en prenant notamment l'engagement de ne pas mettre en place de montages fiscaux artificiels ou frauduleux.

Elle fait l'objet d'une actualisation chaque année.

Transparence des activités d'influence

Créée pour la première fois en 2011, la politique de Danone relative à ses activités d'influence a été mise à jour en juin 2017 et est accessible au public sur le site internet de l'Entreprise. Elle décrit précisément quels comportements doivent être adoptés par les salariés de Danone qui sont amenés à travailler avec ces acteurs.

Danone ne verse aucune somme d'argent à des individus ou organismes engagés dans la politique pour soutenir leurs activités. À ce titre, aucun candidat ou parti ne reçoit de fonds de la part de l'Entreprise.

Cependant, Danone s'engage dans des activités d'influence et les mène de manière éthique et transparente : en effet, dans le cadre de son dialogue avec ses parties prenantes et de la bonne conduite de ses activités, l'Entreprise est amenée à interagir avec des acteurs publics et non-gouvernementaux. Danone est, par exemple, inscrit aux registres des représentants d'intérêts de l'Union Européenne et à celui de la Haute Autorité Française pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). Les activités d'influence de Danone sont conduites dans l'intérêt des consommateurs et dans l'ambition de contribuer aux objectifs de santé mondiaux notamment la lutte contre l'obésité, la malnutrition ou la sous-nutrition.

Par ailleurs, comme pour toute activité menée par Danone, toute action d'influence doit être conforme aux Principes de Conduite des Affaires et à la Politique d'Intégrité présentés ci-avant.

Gestion de crise

Face à une crise, les priorités de Danone sont la protection des personnes y compris de ses consommateurs et de ses salariés, de l'environnement, des actifs, des activités et de la réputation. En juin 2017, Danone a actualisé sa politique interne de gestion de crise. Notamment, elle définit quelle organisation spécifique doit être mise en place, quels outils sont utilisés pour assurer, en amont, une bonne préparation et une gestion adéquate des situations lorsqu'elles surviennent.

En particulier, elle assure que le Comité Exécutif soit rapidement informé des crises.

Danone s'implique également dans la préparation et la formation à la gestion de crise avec :

- la présence d'un responsable de crise dans chaque filiale ;
- la formation en présentiel ou via e-learning de plus de cent managers par an ;
- des audits annuels de conformité aux politiques de gestion de crise menées.

5.2 ASSURER LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET FAVORISER DES PRATIQUES ALIMENTAIRES ET DE CONSOMMATION PLUS SAINES

Sommaire

Mesures prises en faveur de la sécurité des consommateurs **171**
Sécurité et qualité des produits 171
Position de Danone sur des ingrédients ou pratiques spécifiques 172
Mesures prises en faveur de la santé des consommateurs **173**
Apporter la santé au plus grand nombre 173
Transparence et étiquetage des produits 174
Communication et marketing responsable 174
Sensibilisation des consommateurs 175
Alimentation et nutrition accessible et abordable 175

MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Sécurité et qualité des produits

Danone a pour objectif d'exceller dans la qualité des produits et services apportés aux consommateurs et clients partout dans le monde, tous les jours et faire de la qualité une valeur fondamentale de l'Entreprise et en particulier :

- être digne de la confiance des consommateurs en garantissant la mise en œuvre stricte de la politique de sécurité des aliments ;
- être privilégié en apportant une expérience supérieure au consommateur grâce à l'innovation permanente.

Approche de Danone en matière de sécurité des aliments

Danone a mis en place une équipe dédiée à la sécurité des aliments : la Direction *Food Safety*, dont le rattachement à la fonction Secrétariat Général assure son indépendance vis-à-vis des équipes opérationnelles.

Les équipes *Food Safety* définissent les spécifications techniques et règles applicables à tous les types de produits et de procédés utilisés par Danone. Ces instructions couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de Danone et sont déclinées par Métier, produit et technologie.

Participation à la Global Food Safety Initiative (GFSI)
Danone est un membre actif de la GFSI, un des piliers du Consumer Goods Forum (CGF) où siège le Président-Directeur Général de l'Entreprise. L'actuel Chief Food Safety Officer de Danone est membre du Conseil d'administration du GFSI et occupe également le mandat de vice-président du groupe local européen du GFSI.

Politique de Sécurité des aliments
Pour sa politique et sa gouvernance en matière de sécurité des aliments, Danone a mis en place un standard unique pour tous ses Métiers qui s'articule autour de deux axes :

- les principes fondamentaux de Danone (Danone Operating Models) et la conformité aux spécifications de l'Entreprise à chaque étape de la chaîne de valeur. Chaque Directeur Général de filiale est responsable de la conformité de ses produits avec les lois et la réglementation en vigueur ainsi que du respect des règles spécifiques et engagements pris par Danone en matière de sécurité des aliments.
- les normes de sécurité des aliments de Danone. Ces normes intègrent les directives de l'Entreprise et les documents de référence relatifs à la sécurité des aliments, la gestion intégrée et l'évaluation des risques. Cela inclut aussi les instructions et listes de contrôles spécifiques aux produits et technologies de Danone. Ces normes garantissent l'application d'un standard unique pour tous les produits et technologies de l'Entreprise quel que soit leur lieu de distribution et de production. Les filiales doivent appliquer la règle de sécurité des aliments la plus exigeante entre la réglementation locale et la politique de Danone.

Sa mise en œuvre repose sur les processus et systèmes de gestion décrits ci-après.

Processus d'identification des risques émergents : Horizon Scanning

Horizon Scanning est un processus d'identification des problématiques ou risques émergents relatifs à la sécurité des aliments mis en place par Danone afin d'évaluer l'impact potentiel de toute nouvelle problématique ou nouveau risque relatif à la sécurité des matières premières, ingrédients, matériaux au contact, procédés de fabrication et produits finis et d'en réduire leur incidence.

Horizon scanning repose sur une approche en trois étapes permettant de couvrir tous les risques émergents dans le système de gestion de la sécurité des aliments :

- veille exhaustive et continue de l'environnement scientifique par des équipes d'experts internes, en étroite collaboration avec des partenaires clés et des experts externes ;
- évaluation des informations collectées par un groupe multidisciplinaire permettant l'identification des risques émergents qui concernent Danone ainsi que leur qualification ;
- évaluation de leur impact sur l'activité de Danone et de l'éventuel besoin de mettre en place des plans de prévention spécifiques à ces risques émergents.

En 2017, Danone a identifié 19 problématiques émergentes. Leur impact sur Danone est en cours d'évaluation et pour certaines a déjà donné lieu à des plans de mise sous contrôle.

Aujourd'hui focalisé sur les risques émergents, ce processus a également, à terme, pour ambition d'englober des enjeux plus généraux, transversaux et longs termes.

Système interne de gestion de la sécurité des aliments

Danone a intégré dans ses objectifs la certification de tous ses sites de production selon les standards FSSC22000 d'ici à 2020, l'un des référentiels de certification reconnu par le GFSI. L'Entreprise a décidé de ne pas se limiter à la mise en œuvre et au respect de cette certification et a également développé un guide d'audit intégrant ses propres exigences, au-delà des dispositions des normes internationales. Elle exige également de ses parties tierces d'obtenir une certification relative à la sécurité des aliments reconnue par le GFSI.

En 2017, 140 audits de certification FSSC22000 (contre 120 audits en 2016) ont été réalisés par des organismes de certification indépendants. L'Entreprise a ainsi atteint un taux de certification de ses sites de 67 % (Périmètre Sécurité des aliments sites de production, voir Note méthodologique).

En parallèle, 58 audits de sécurité des aliments (contre 66 en 2016) ont été réalisés en interne par l'équipe Global Food Safety Audit.

Systèmes de gestion de la fraude alimentaire (Food Fraud) et de la sûreté des aliments (Food Defense)

Les équipes Food Safety travaillent avec les équipes Sûreté de Danone afin de renforcer ses systèmes de gestion dans les domaines de la fraude alimentaire et la sûreté des aliments.

La fraude alimentaire consiste à tromper le consommateur par l'adultération intentionnelle (dilution, substitution, dissimulation ou amélioration non autorisée), l'émission de fausses informations (fausses étiquettes ou fausses allégations), la contrefaçon ou encore la revente au marché gris concernant les aliments, les ingrédients alimentaires ou les emballages pour un gain économique (définition de la fraude alimentaire par le *GFSI position on mitigating the public health risk of food fraud*).

En 2017, l'équipe Food Safety a publié une directive interne sur la prévention des fraudes alimentaires. Une équipe centrale transversale à tous les Métiers ainsi que des équipes locales ont pour mission d'assurer sa mise en oeuvre dans les sites de production. Cette stratégie comprend une première phase de réalisation d'études de vulnérabilité au niveau des sites afin d'identifier les risques et de mettre en place des plans de prévention. Ces études sont réalisées à l'aide d'un outil développé par le consortium SSAFE, dont Danone est membre, et qui a pour mission de favoriser l'amélioration continue et le développement de normes et systèmes internationaux.

La sûreté des aliments consiste quant à elle à protéger les aliments des risques d'altération volontaire des produits menée dans l'optique de porter atteinte à la santé des consommateurs.

En 2017, Danone a mis à jour sa directive et sa grille d'audit pour la sûreté des aliments en renforçant notamment les exigences liées à la protection physique des sites de production et de logistique. Ces documents ont été co-construits et co-signés par la direction Food Safety et la direction Sûreté qui accompagnent toutes les filiales dans la définition et mise en oeuvre de ces mesures de prévention et protection.

Approche de Danone en matière de qualité des produits

Les équipes Qualité appuient, en collaboration avec la Direction *Food Safety*, le programme "iCare" de culture de la qualité chez Danone.

Danone a mis en place ce programme en 2016 afin d'intégrer la qualité comme composante essentielle de la culture Danone à tous les niveaux de l'organisation. Pour cela, la notion de qualité couvre la qualité des produits et des services aux consommateurs et clients, et s'étend au travail fourni, aux relations avec l'écosystème et aux procédés de l'Entreprise. Il est géré par une équipe dédiée comprenant des représentants de chaque Métier en collaboration avec les différentes fonctions.

Le programme "iCare" repose sur trois axes :

- sensibiliser et encourager tous les salariés à s'approprier les problématiques de qualité ;
- favoriser et promouvoir l'implication et l'échange entre collègues dans une démarche d'amélioration continue ;
- assurer la cohérence et la sincérité des messages de Danone en matière de Qualité et Sécurité des aliments ;

Aussi, un diagnostic a été réalisé fin 2016 afin de mesurer la maturité de la culture de la qualité. Il a été mené au travers d'une campagne interne et volontaire adressée aux salariés et couvrant 60 % des filiales de Danone, tous Métiers et zones géographiques confondus. Les résultats, disponibles en 2017, ont mis en évidence un niveau important de sensibilisation à la qualité chez Danone et ont permis d'identifier des bonnes pratiques à exploiter dans le cadre du programme "iCare". Ces résultats, communiqués à chaque représentant de Métier ou Fonction vont permettre la définition avec les équipes des plans d'actions pour renforcer encore la culture de la qualité chez Danone.

Position de Danone sur des ingrédients ou pratiques spécifiques

Politique sur les micronutriments

L'organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu que les insuffisances en micronutriments (vitamines et minéraux) contribuent au développement de certaines pathologies et peuvent représenter un problème de santé publique dans les pays émergents mais également dans certains pays industrialisés.

Danone propose des aliments fortifiés conçus dans le but de contribuer à la prévention des insuffisances en micronutriments et a pour objectif d'augmenter son offre en produits fortifiés en adéquation avec les besoins spécifiques locaux, tout en prenant en considération tous les aspects de sécurité alimentaire nécessaires.

Danone a élaboré et publié en 2017 une politique définissant les conditions à respecter par l'Entreprise lors du développement de produits enrichis en micronutriments. Les principes encadrant le recours aux micronutriments sont les suivants : chaque recours doit être justifié ; tout produit enrichi en micronutriments doit être de bonne qualité nutritionnelle ; les niveaux d'enrichissement doivent être précisément ajustés ; la nature et le type de micronutriment doivent être choisis suite à un processus rigoureux et l'enrichissement en micronutriments doit être explicitement mentionné sur l'étiquette du produit.

Position sur les Organismes Génétiquement Modifiés

La position de Danone sur les OGM est fonction des modèles agricoles en place : des politiques spécifiques sont mises en place sur l'utilisation d'ingrédients issus d'OGM et l'alimentation des vaches nourries avec des OGM.

Par exemple, aux États-Unis avec le Dannon Pledge (voir paragraphe relatif à l'*Agriculture durable* ci-après), Danone a pour objectif d'offrir à ses consommateurs une alternative certifiée non OGM, incluant l'alimentation des vaches, pour 3 de ses principales marques : *Dannon*, *Oikos* et *Danimals*. Pour les produits contenant des OGM vendus aux États-Unis, depuis fin 2017, le consommateur en est informé par l'étiquetage.

Position sur les tests sur les animaux

Comme exposé dans sa position publiée en 2016, avant d'effectuer des tests sur les animaux, Danone s'engage à évaluer systématiquement leur nécessité et privilégier le recours à des approches alternatives quand cela est possible. Des tests sur les animaux peuvent être effectués en cas d'exigences réglementaires, éthiques ou de sécurité des aliments, ou en l'absence de modèles humains appropriés (y compris les tissus *in vitro*).

Lorsqu'aucune autre option n'est envisageable, l'expérimentation animale est effectuée dans un cadre très strict. Tous les tests sont conformes aux directives obligatoires pour prendre en compte le bien-être des animaux et les protocoles recommandés par des organismes tels que l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Mondiale de la Santé Animale et l'International Life Sciences Institute. Danone applique les normes existantes les plus strictes pour la protection et le soin des animaux utilisés à des fins scientifiques.

Par ailleurs, Danone recherche activement des méthodes alternatives selon l'approche "Triple R" visant à Remplacer, Réduire et Affiner ("Refine") la recherche sur les animaux. Pour cela, Danone collabore avec des universités et des instituts, avec les centres Triple R au Royaume-Uni et aux Pays-Bas et avec le Centre d'expérimentation animale Johns Hopkins (CAAT) aux États-Unis. En outre, Danone a joué un rôle clé dans la création du nouveau groupe de travail à l'ILSI Europe "Alternatives aux tests sur les animaux dans les études sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'efficacité".

MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Apporter la santé au plus grand nombre

L'Entreprise a pris la décision stratégique de construire un portefeuille de produits au service de la santé. La stratégie de Danone en matière de nutrition s'inscrit également dans les grandes orientations fixées par les autorités de santé dans les différents pays. Danone a formé, 33 444 salariés à la nutrition et/ou l'hydratation dans les deux dernières années.

En 2017, 88 % des volumes vendus correspondaient à des catégories saines sur le périmètre Nutrition Santé comme en 2016 (voir Note méthodologique). Les autres catégories concernent essentiellement des boissons à faible teneur en sucre, des produits "plaisir" de consommation occasionnelle, et des aides culinaires (beurre, crème, etc.).

Engagements Nutritionnels

Dans la continuité de la Charte Alimentation Nutrition Santé, mise en place en 2005 et revue en 2009, Danone a publié en 2016 ses Engagements Nutritionnels qui présentent 6 engagements quantifiés à horizon 2020 :

Engagement n° 1 : améliorer de manière continue la qualité nutritionnelle des produits ;
D'ici à 2020, 100 % des produits de Danone auront atteint les cibles nutritionnelles en valeur absolue fixées par Danone telles que :

- 7 grammes de sucres ajoutés et 2,5 grammes d'acides gras saturés maximum pour 100 grammes de yaourt ;
- 0 gramme de sucres ajoutés et 0,6 à 2,6 milligrammes de fer pour 100 kilocalories dans les laits infantiles pour bébés de plus de 6 mois ;
- moins de 5 grammes de sucres pour 100 millilitres dans les eaux aromatisées (*aquadrinks*).

En Afrique, étant donné les spécificités des régimes alimentaires et des gammes de produits disponibles, Danone a l'ambition d'atteindre ces cibles en 2025 et a donc établi des cibles intermédiaires pour 2020.

Depuis plusieurs années déjà, Danone améliore la valeur nutritionnelle de ses produits. En 2017, 21 % du volume de produits ont été améliorés nutritionnellement sur les 3 dernières années contre 26 % en 2016 (voir Périmètre Nutrition Santé, Note Méthodologique). Le pourcentage de produits améliorés diminue progressivement dans la mesure où les innovations et rénovations sont déjà conformes aux cibles nutritionnelles.

Engagement n° 2 : concevoir des alternatives plus saines et pertinentes pour les consommateurs ;
D'ici à 2020, les marques phare de Danone proposeront des alternatives plus saines pour les consommateurs.

Engagement n° 3 : renforcer la connaissance de Danone des pratiques alimentaires locales et des contextes locaux de santé publique ;
D'ici à 2020, dans des pays majeurs pour son activité, l'Entreprise aura établi et publié les résultats des programmes de recherche menés avec des experts locaux pour appréhender au mieux les cultures et les habitudes alimentaires (nourriture et boissons).

En 2017, 57 pays, contre 54 en 2016, ont été couverts par des études Nutriplanet, programme qui permet d'obtenir une connaissance fine des contextes locaux sur tous les aspects de l'alimentation (voir Note méthodologique).

Engagement n° 4 : relever des défis de santé publique partout où Danone peut, avec ses partenaires, avoir un impact significatif ;
D'ici à 2020, dans 15 pays majeurs pour son activité, l'Entreprise aura contribué à une cause de santé publique locale via un programme d'actions. Fin 2017, au moins une filiale dans cinq de ces pays a déployé un tel programme.

Engagement n° 5 : développer des pratiques de communication responsable, particulièrement vis-à-vis des enfants ;
D'ici à 2020, chaque pays où Danone opère aura publié et mis en œuvre une politique locale relative aux pratiques de marketing responsable. Ces politiques comprendront l'engagement de Danone sur les substituts au lait maternel.

Transparence et étiquetage des produits

Dans le cadre de son engagement nutritionnel n° 6, 100 % des volumes de produits vendus feront l'objet d'une information nutritionnelle pertinente en 2020, et ce en répondant aux 4 critères suivants :

- présence d'informations nutritionnelles sur l'emballage du produit (généralement à l'arrière avec un tableau nutritionnel) ;
- mise à disposition d'informations nutritionnelles complémentaires sur un site internet ou un numéro consommateur ;
- indication claire sur la taille d'une portion (quand le produit n'est pas présenté en portions individuelles, le nombre de portions contenues dans le produit sera indiqué sur l'emballage) ;
- présence d'informations nutritionnelles sur la face avant de l'emballage du produit : dans tous les pays où la réglementation le permet, Danone s'engage à mettre en face avant une indication sur la qualité nutritionnelle du produit (en accord avec le système local en vigueur).

Engagement n° 6 : pratiquer un étiquetage nutritionnel approprié pour inciter les consommateurs à des pratiques plus saines.
D'ici à 2020, tous les volumes de produits vendus feront l'objet d'une information nutritionnelle pertinente, par différents moyens, pour guider le consommateur, en particulier concernant les recommandations de portions.

Nutri-Score : exemple d'étiquetage nutritionnel en France

Le Nutri-Score est un système de score visuel simple et intégratif de la qualité du produit : les aspects positifs et négatifs sont reflétés dans un score unique qui permet au consommateur de comparer différents produits, ce qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement nutritionnel n°6 de Danone.

L'Entreprise a pour objectif d'agir dans le débat sur la transparence de l'étiquetage car elle considère qu'il est nécessaire au consommateur pour faire ses choix. À ce titre, depuis octobre 2017, Danone s'est engagé sur le périmètre France à mettre en face avant des produits le code à cinq couleurs du Nutri-Score. L'application du Nutri-score se fera ainsi de manière progressive à partir de l'exercice 2018.

Communication et marketing responsable

Communication responsable

Danone a adopté depuis 2002 une directive interne, applicable à tous ses Métiers, visant à garantir la cohérence, la crédibilité et l'exactitude scientifique des allégations santé et nutrition qui sont diffusées dans ses différentes communications. Cette directive établit notamment les responsabilités du Directeur Général de chaque filiale qui nomine une personne responsable de l'implémentation et de l'application des processus de validation des communications au niveau local.

En matière de publicité, Danone s'est engagé à appliquer le Code ICC (*International Chamber of Commerce Code for Responsible Food and Beverage Marketing Communication*). À ce titre, en 2017, 97 % des dépenses en communications commerciales de Danone ont été jugées conformes aux directives fixées par l'ICC pour le secteur du marketing de l'agroalimentaire (97 % en 2016). Danone vise la conformité de l'ensemble de ses campagnes de communication cependant des non-conformités peuvent se produire ponctuellement et font alors l'objet d'actions correctives.

Communication et marketing auprès des enfants

Dans le cas plus spécifique des enfants, Danone s'est engagé à restreindre la publicité qui leur est destinée aux seuls produits qui sont adaptés à leurs besoins nutritionnels. Pour cela, Danone est membre de plusieurs *pledges* locaux ou régionaux (regroupements d'entreprises) dont le *pledge européen* de 2007 dont l'Entreprise était membre fondateur. Dans la plupart des pays concernés, le respect de l'engagement pris est attesté par un organisme extérieur.

Par exemple, en 2017, le taux de conformité des publicités télévisées de Danone aux critères du *pledge* européen a été globalement de 99,2 % sur les 6 pays audités (France, Allemagne, Hongrie, Italie, Roumanie et Espagne).

Concernant les sites Internet des filiales et les profils de marque dans les réseaux sociaux, 100 % des sites internet audités et 6 profils de marque sur 7 ont été jugés conformes sur les 6 pays audités (Bulgarie, France, Allemagne, Hongrie, Espagne et Pays-Bas).

En complément, Danone a rejoint en 2017 l'International Food and Beverage Alliance (IFBA) et soutient l'engagement de l'alliance de :

- restreindre la publicité pour les enfants de moins de 12 ans seulement sur les produits répondant aux critères nutritionnels communs fondés sur des recommandations scientifiques reconnues ;
- ou de ne faire aucune publicité auprès des enfants de moins de 12 ans.

Les membres de l'alliance s'engagent également à ne pas faire de communication sur des produits alimentaires ou boissons dans les écoles primaires.

Marketing des substituts au lait maternel

Concernant l'alimentation infantile, Danone soutient les recommandations de santé publique de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui préconisent l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie du nourrisson ; ainsi que la poursuite de l'allaitement (jusqu'à 2 ans) avec l'introduction d'aliments complémentaires sûrs et appropriés par la suite.

En 2016, Danone a publié une déclaration de principe en matière de santé et de nutrition au cours des 1 000 premiers jours de la vie, reposant sur deux convictions : il est nécessaire de

- protéger et de promouvoir l'allaitement maternel ;
- assurer aux mères, aux nourrissons et aux jeunes enfants la meilleure nutrition possible.

Dans le cadre de la commercialisation de substituts au lait maternel, Danone s'est engagé à respecter le code établi par l'OMS (International Code of Marketing of Breastmilk Substitutes), et a déployé une politique internationale stricte : aucune publicité ou promotion des préparations pour nourrissons destinées aux bébés de moins de 6 mois, partout dans le monde, et ce même si les lois locales autorisent cette pratique. De plus, conformément aux critères sur les substituts au lait maternel de l'indice FTSE4Good, dans les pays classés comme présentant un risque élevé, Danone

a volontairement étendu sa politique aux nourrissons jusqu'à l'âge de 12 mois, ce qui peut aller au-delà des exigences des réglementations locales.

En 2016, Danone a intégré l'indice FTSE4Good, ce qui constitue une reconnaissance de ses engagements en matière de responsabilité d'entreprise, notamment concernant les pratiques de marketing responsable des substituts au lait maternel. Selon les procédures standards de FTSE Russell, Danone a mandaté un tiers externe pour réaliser deux évaluations de marché sur les pratiques de marketing des substituts de lait maternel de Danone.

En complément, Danone a désigné un auditeur indépendant qui évalue de façon régulière la conformité à sa politique de commercialisation des substituts au lait maternel conformément à son engagement pris en 2016 de réaliser 3 audits par an.

Sensibilisation des consommateurs

Danone met en place des programmes d'éducation et d'information à destination des consommateurs et/ou des professionnels de santé. Ces programmes sont développés en partenariat avec des acteurs locaux afin de prendre en compte les enjeux de santé publique. Chaque Métier développe des programmes sur les thématiques qui lui sont propres et la majorité des filiales ont des programmes actifs liés à l'alimentation et à l'hydratation.

En 2017, Danone comptait 28 programmes d'éducation et d'information actifs dans l'année contre 118 en 2016. Ces programmes dont l'objectif est de promouvoir des régimes alimentaires et des modes de vie sains auprès de différentes populations comme les enfants, les jeunes parents, les femmes enceintes, ou les populations séniors, ont potentiellement impacté plus de 28 millions de personnes en 2017 contre 481 millions en 2016. Chaque année Danone renforce les critères d'éligibilité d'un programme d'éducation ce qui engendre la diminution du nombre de programmes conformes à ces critères et menant à la diminution du nombre de personnes impactées.

Danone définit un programme d'éducation comme "un ensemble d'actions bénéfiques et sociales, motivant les communautés qui y sont exposées à adopter des habitudes de consommation alimentaires (nourriture et boissons) plus saines". Un programme éducatif doit être construit avec des parties tierces indépendantes (telles que des ONGs, des experts, des autorités publiques liées à la santé), doit promouvoir des changements de comportements individuels, et a des objectifs et un niveau de satisfaction mesurables.

Sur la base de cette définition, la liste des programmes d'éducation portés par Danone a été consolidée en établissant des critères de robustesse qui permettent d'en mesurer l'efficacité (nombre de participants assidus, changements de comportements, impact sur les enjeux de santé...).

Par exemple, avec le soutien du Fonds Danone pour l'Écosystème, le projet Eating Healthy, Growing Healthy a été créé en 2014 par la Fondation Nutricia, la Fondation Comenius pour le Développement de l'Enfant, l'Université des sciences de la vie de Varsovie, l'Institut de la Mère et de l'Enfant et des incubateurs d'entreprises universitaires. Il vise à améliorer la nutrition infantile en Pologne en développant un réseau accrédité de nutritionnistes indépendants. Grâce au projet, ces experts nutritionnistes réalisent un travail de formation et d'éducation auprès des parents et du personnel des garderies, et développent des menus adaptés aux âges des enfants.

Alimentation et nutrition accessible et abordable

Avec sa démarche NutriPlanet, Danone investit dans la compréhension des enjeux locaux en matière de santé publique et de pratiques alimentaires afin de définir les stratégies pour promouvoir des choix sains et pertinents localement.

L'accessibilité et le prix jouant un rôle important dans la fréquence de consommation d'un aliment et les habitudes alimentaires, Danone a mis en oeuvre la méthodologie Growth Across Pyramid pour lui permettre de fournir des produits bons, sains et abordables aux populations précaires avec des modèles de distribution spécifiques qui facilitent leur accessibilité.

Ces deux approches ont été renforcées avec la création en 2014 de la *business unit* stratégique Afrique qui explore des solutions transversales intégrées et adaptées sur le plan nutritionnel et accessibles pour ce continent.

Par ailleurs, avec son engagement pour la santé et la nutrition pendant les 1000 premiers jours dans le Métier Nutrition Infantile, Danone reconnaît le rôle clé de l'allaitement maternel et de l'alimentation dans le développement des nourrissons et dans la lutte contre la malnutrition.

Danone travaille à l'amélioration continue de ses produits dont 50 % des volumes vendus en 2017 sont des produits fortifiés, stable par rapport à 2016 (voir Note méthodologique). En Afrique, où l'anémie est un enjeu important, Danone a reformulé en 2014 ses céréales Phosphatine pour répondre à 70 % des besoins quotidiens en fer infantile tout en réduisant le prix de 30 %. Le produit est devenu abordable pour un plus large éventail de ménages.

Enfin, la stratégie de Danone repose également sur des partenariats d'investissements novateurs réalisés avec ses fonds et notamment danone.communities, et ses *social business* dédiés à la lutte contre la malnutrition et l'accès à l'eau potable, et Livelihoods pour l'agriculture familiale, qui aide les petits agriculteurs à renforcer leur résilience et à développer leur propre agriculture de subsistance pour leur assurer une meilleure alimentation.

5.3 CONSTRUIRE AVEC LES SALARIÉS ET FOURNISSEURS

Sommaire

Politique de Danone en matière de Ressources Humaines 176
Politique de Danone pour l'emploi 176
Organisation du travail 178
Relations sociales 178
Sécurité et Santé au travail 178
Diversité et Inclusion 180
Formation et développement des salariés 181
Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT 181
Relations entretenues avec les fournisseurs 181
Relations entretenues avec les producteurs de lait 181
Relations entretenues avec les fournisseurs hors lait 182

POLITIQUE DE DANONE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Politique de Danone pour l'emploi

Effectifs de Danone

Répartition par zone géographique

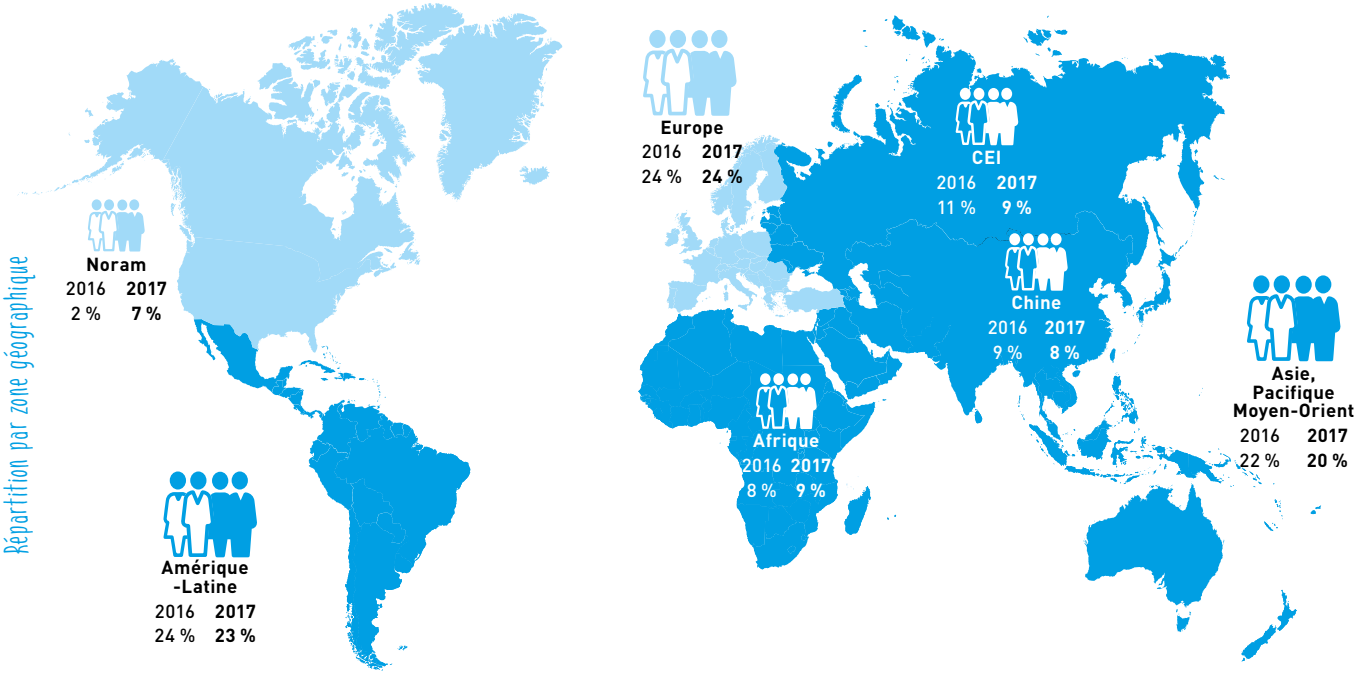

Nombre total de salariés		Europe & Noram		Reste du monde	
2016	2017	2016	2017	2016	2017
99 187	104 843	26 %	31 %	74 %	69 %

Répartition par Métier

	2016	2017
Produits Laitiers et d'Origine Végétale		
EDP International	37 %	36 %
EDP Noram	2 %	6 %

	2016	2017
Nutrition Spécialisée		
Nutrition Infantile	14 %	14 %
Nutrition Médicale	6 %	6 %

	2016	2017
Eaux	38 %	35 %
Autres	3 %	3 %

Pourcentage de salariés par âge (Périmètre Indicateurs sociaux)

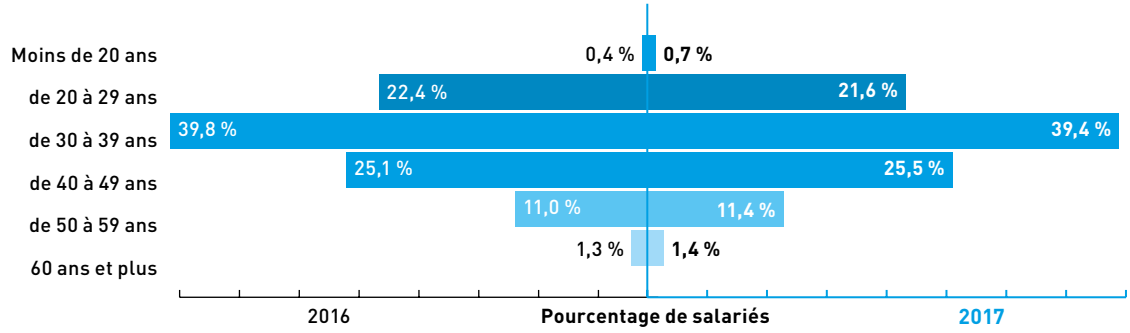

Pourcentage de salariés hommes et femmes (Périmètre Indicateurs sociaux)

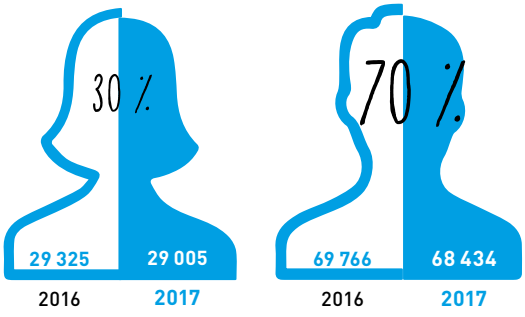

Embauches et licenciements

La politique de Danone consiste tout d'abord à anticiper les évolutions de marché et d'organisation par la formation ou d'autres leviers de développement des salariés. Si des suppressions d'emplois sont toutefois nécessaires, l'impact fait l'objet de discussions ou de négociations dans le cadre du dialogue social, afin d'identifier éventuellement des mesures alternatives à ces suppressions d'emplois, et de mettre en place un dispositif de soutien individualisé aux salariés pour aider à leur reclassement. Dans le cas de cession d'activités, le critère de pérennité de l'emploi est pris en compte dans les discussions avec les repreneurs.

En 2017, il y a eu 5 619 licenciements dans l'ensemble des filiales de l'Entreprise contre 6 203 licenciements en 2016 (Périmètre Indicateurs sociaux, voir Note méthodologique). 12 842 embauches ont été également comptabilisées en 2017, contre 13 016 embauches en 2016.

Rémunérations et avantages

Rémunérations

Danone offre une rémunération complète, concurrentielle et équitable en se basant sur son propre système d'évaluation et de classification des emplois, prenant en compte le développement des ressources humaines, ainsi que les réglementations, les contraintes et les situations locales des différentes filiales.

Tous les ans, les niveaux de rémunération sont revus dans chaque pays sur la base d'études de marché des niveaux de rémunérations externes et d'outils de décision garantissant l'équité des rémunérations. Les rémunérations médianes par niveau de classification et les règles d'augmentation sont définies en cohérence avec les conditions du marché et les besoins des filiales. Elles sont basées sur la capacité des filiales de Danone à générer de la croissance et du profit aussi bien que de la performance en matière sociale et sociétale.

La rémunération variable annuelle vise à récompenser la performance collective et individuelle selon trois axes :

- les objectifs économiques sont à la base de la performance financière de Danone ; les objectifs quantitatifs mais également la manière dont ils ont été atteints sont évalués ;
- des objectifs de performance sociale et sociétale ;
- des objectifs managériaux et individuels.

De plus, depuis 2008, Danone intègre dans la rémunération variable d'environ 1 500 cadres dirigeants des critères de performance sociétale tels que l'objectif de réduction de l'empreinte carbone, la sécurité des salariés et la diversité (voir paragraphe 6.3 *Rémunérations et avantages des organes de gouvernance*).

Contrats d'intéressement et actionnariat salarié

Les salariés des filiales françaises de Danone bénéficient d'un plan d'intéressement, basé principalement sur les résultats de Danone. Les autres filiales françaises et certaines filiales étrangères ont mis en place pour leurs salariés des contrats de participation et/ou d'intéressement basés sur leurs propres résultats. En 2017, les charges comptabilisées par Danone et ses filiales consolidées, au titre de l'intéressement et de la participation, se sont élevées à 106 millions d'euros (stable par rapport à 2016).

Les salariés des filiales françaises de Danone peuvent également souscrire à un Plan d'Épargne Entreprise (voir paragraphe 7.3 *autorisations d'émission de titres donnant accès au capital*).

Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Danone participe à la constitution des retraites de ses salariés, auprès des organismes légaux et/ou de caisses de retraite indépendantes, conformément aux lois et usages des pays dans lesquels ses filiales exercent leur activité. Danone a également des engagements contractuels en matière d'indemnités de départ, de fin de carrière et de prévoyance, dont la plupart sont gérés par des organismes indépendants responsables de la gestion des fonds.

Les engagements relatifs aux régimes existants à prestations définies génèrent un passif actuariel, qui donne lieu à une provision reconnue dans les comptes consolidés. Aucun passif actuariel n'existe pour les régimes à cotisations définies.

Le montant provisionné au titre de ces engagements au 31 décembre 2017 et les charges de l'exercice sont détaillés à la Note 7.3 des Annexes aux comptes consolidés.

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie en fonction du contexte local de chaque filiale avec des rythmes de travail différents, comme par exemple le passage au temps partiel choisi par les salariés ou la mise en œuvre du télétravail dans différentes filiales de Danone, ce qui contribue à une meilleure qualité de vie des salariés.

En 2017, l'effectif travaillant à temps partiel représentait 3 % de l'effectif total de l'Entreprise. Il concerne davantage les salariés des fonctions centrales et du Métier Nutrition Médicale pour lesquels respectivement 8 % et 11 % des effectifs travaillent à temps partiels contre 9 % et 11 % en 2016. Le travail à temps partiel est principalement appliqué en Europe où il concerne 12 % des effectifs contre 16 % en 2016.

Par ailleurs, Danone promeut l'application dans ses filiales des bonnes pratiques en termes d'organisation du travail, notamment par l'évaluation des politiques mises en œuvre, la mise en place de systèmes de mesure du temps de travail, la réalisation d'enquêtes auprès des salariés pour évaluer la charge de travail et de plans d'actions adaptés en cas de dépassements.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme (voir Note méthodologique) a été estimé à 2,4 % en 2017 comme en 2016. Le taux d'absentéisme est utilisé depuis 2016 pour évaluer le bénéfice d'un programme systématique de promotion de la santé et de la qualité de vie au travail qui se traduirait par une baisse de l'absentéisme maladie. L'absentéisme maladie est appelé à devenir un des indicateurs majeurs de la stratégie santé et bien-être au travail de Danone (voir paragraphe Sécurité et Santé au travail ci-après).

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Le dialogue social au sein de Danone s'articule autour :

- d'une instance de dialogue social au niveau mondial : le Comité d'Information et de Consultation ainsi que de son Comité de Pilotage ;
- de la négociation et du suivi d'accords-cadres internationaux avec l'UITA (Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentaire) ;
- d'un dialogue social dynamique, au sein des filiales, avec les représentants syndicaux et les représentants du personnel.

Par ailleurs, Danone promeut l'application dans ses filiales des bonnes pratiques en termes de dialogue social notamment par le suivi du nombre de sessions d'informations économiques et sociales à l'ensemble des salariés, du taux de salariés couverts par des représentants du personnel et du nombre annuel de réunions entre le management des sites et les représentants du personnel.

Accords UITA

Au 31 décembre 2017, 10 accords mondiaux et un accord européen signés entre Danone et l'UITA sont en vigueur. Ces accords définissent des règles et bonnes pratiques notamment en matière de (i) diversité, (ii) dialogue social, (iii) étapes à mettre en œuvre lors du changement d'activité affectant l'emploi ou les conditions de travail, (iv) lutte contre les discriminations et encouragement à la diversité, (v) droit syndical, (vi) modalités de consultation des représentants des salariés en cas de modifications d'activités ayant des conséquences sur l'emploi, la santé, la sécurité, les conditions de travail et le stress.

Le dernier accord mondial entre Danone et l'UITA a été signé le 15 mars 2016 sur l'emploi durable et l'accès aux droits. Il s'applique à toutes les filiales de Danone au niveau mondial et a pour objectif d'encourager l'emploi durable là où Danone opère. Danone et l'UITA se sont tous deux engagés à réduire l'emploi précaire grâce à des définitions, une méthodologie et des processus précis.

Ces accords-cadres signés entre Danone et l'UITA sont déployés dans chaque filiale et leur application fait l'objet, chaque année, d'une évaluation conjointe par un représentant de Danone et un représentant de l'UITA. Entre 2009 et 2017, 59 visites de filiales ont été organisées.

Sécurité et Santé au travail

Sécurité au travail

Programme WISE² : ***"Work In Safe Environment"***

Lancé sous le nom de WISE par Danone en 2004, WISE² est un programme mondial ayant pour objectif de développer une culture santé et sécurité sur l'ensemble des sites afin de réduire significativement le nombre d'accidents du travail. Ce programme s'articule autour de 13 éléments de culture sécurité tels que : des objectifs et indicateurs ambitieux, des enquêtes et analyses des accidents, et la gestion des sous-traitants. Le programme couvre également la conformité des sites aux standards de sécurité et la convergence entre sécurité et santé.

Le programme est animé par la Direction Générale des Ressources Humaines. Il est déployé au niveau de chacun des Métiers, dans les sites de production, les entrepôts logistiques, la vente et la distribution. Il s'applique à l'ensemble des salariés ainsi qu'aux travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre et aux sous-traitants travaillant sur des sites Danone.

Sur la base des risques spécifiques à ses Métiers, Danone a identifié 13 standards de sécurité prioritaires couvrant les situations à risques les plus critiques : énergies dangereuses, travail en hauteur, produits chimiques, espaces confinés, produits explosifs, gaz dangereux, incendie et évacuation, machines dangereuses, chariots élévateurs, racks et palettes, chargement et déchargement des camions, flottes de camion et permis de travail.

En parallèle, la majorité des sites réalise leurs propres évaluations de risques pour identifier leurs risques clés. En Europe, le Document Unique d'Évaluation de Risques exige des entreprises d'évaluer leurs risques et de mettre en place les plans d'actions nécessaires pour assurer la sécurité des salariés.

Pour assurer la diffusion et l'efficacité de WISE², chaque année environ 50 % des sites de Danone sont audités. Depuis 2017, les audits sont également étendus aux équipes des forces de ventes.

Les salariés sont également impliqués dans l'identification et la remontée des risques et des accidents via un dispositif participatif

ouvert à tous les salariés de Danone et sur certains sites également ouverts aux travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre et sous-traitants. En cas de risques ou d'accidents graves, des procédures spécifiques et un système de remontée des informations selon les niveaux hiérarchiques ont été établis.

Accidents du travail

L'efficacité de programme WISE² se mesure par le suivi de l'accidentologie pour lequel l'Entreprise s'est fixée des objectifs renforcés à atteindre à l'échéance 2020 : zéro accident mortel et une réduction de moitié des accidents de travail avec arrêt par rapport à l'année de référence.

Danone suit son accidentologie en incluant les accidents avec et sans arrêts pour l'ensemble des personnes travaillant sur ses sites (salariés, travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre et sous-traitants).

En 2017, Danone a décidé d'inclure systématiquement les travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre, temporaires ou non, dans le suivi de ses taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt (FR1) et sans arrêt (FR2), et son taux de gravité (Taux de fréquence des accidents du travail, voir Note méthodologique). Jusqu'alors seuls les travailleurs temporaires (*i.e.* les intérimaires) étaient inclus.

Le taux de fréquence annuel des accidents du travail avec arrêt est de 1,7 en 2017. La baisse de ce taux reflète une amélioration des résultats dans l'ensemble des usines (-14 %), qui représentent près de 40 % des heures travaillées, et résulte principalement des effets du renforcement des exigences des conformités standards avec Wise² et de la forte contribution du Métier Eaux (-10 %), particulièrement en Amérique Latine et en Chine. Tous les autres métiers sont par ailleurs en amélioration de leur taux FR1.

À des fins de comparaison, sur le périmètre des salariés de Danone (permanents et temporaires, hors travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre), le taux FR1 s'élève à 1,8 en 2017 contre 1,9 en 2016.

Le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt de Danone en 2017 s'élève à 0,08.

Le taux de fréquence des accidents du travail sans arrêt de Danone en 2017 s'élève à 2,1. À des fins de comparaison, sur le périmètre des salariés de Danone (permanents et temporaires, hors travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre), le taux FR2 s'élève à 2,2 en 2017 contre 3,0 en 2016.

En 2017, Danone a déclaré 2 accidents mortels survenus sur la route, dans la distribution. À la suite de ces accidents, des plans de prévention et d'actions spécifiques ont été déployés dans les filiales concernées.

Exercice clos le 31 décembre

	2016			2017		
(en nombre d'accidents sauf taux de fréquence)	**Accidents mortels [a]**	**Accidents avec au moins 1 jour d'arrêt [a]**	**Taux de fréquence 1 (FR1) [a]**	**Accidents mortels [a]**	**Accidents avec au moins 1 jour d'arrêt [a]**	**Taux de fréquence 1 (FR1) [a]**
Par Métier						
Produits Laitiers et d'Origine Végétale	1	213	2,4	1	207	2,4
Eaux	2	112	1,3	1	99	1,1
Nutrition Infantile et Nutrition Médicale	–	62	1,6	–	54	1,1
Fonctions centrales	–	47	8,3	–	49	3,4
Total	**3**	**434**	**2,0**	**2**	**409**	**1,7**

(a) Périmètre Sécurité (voir Note méthodologique).

Conditions de travail

Utilisation du programme WISE² pour favoriser l'amélioration des conditions de travail

En raison de l'augmentation des troubles musculo-squelettiques dans son accidentologie, Danone a intégré les conditions de travail dans les plans d'actions de WISE². Les initiatives lancées depuis plusieurs années concernent notamment l'évaluation des risques ergonomiques, la formation gestes et postures et l'aménagement des postes de travail. Les ingénieries des Métiers partagent de plus en plus leurs règles de conceptions relatives à la sécurité et à l'ergonomie et forment leurs ingénieurs de projet. Enfin, Danone met en place des initiatives pour réduire les horaires de travail et le turnover dans la distribution de proximité.

Promotion du bien-être au travail et prévention du stress

En 2015 et 2016 des groupes de travail dans plusieurs pays ont recensé les initiatives existantes. Ils ont permis la construction d'une approche systématique de promotion de la santé et du bien-être au travail bâtie autour de 5 piliers : (1) assurer un bon rythme de travail, (2) valoriser le travail quotidien, (3) impulser des façons saines de travailler, (4) manager avec bienveillance et authenticité et (5) promouvoir des styles de vie et un environnement sains. Des guides pratiques encouragent les filiales et sites à les mettre en œuvre. L'année 2017 a en particulier vu des initiatives des filiales permettant :

- le "droit à la déconnexion" les week-ends et en fin de journée, de limiter les réunions et les plages horaires, de promouvoir le télétravail et de développer l'intelligence collective ;
- de mettre en place des vacations de psychologues et d'assistantes sociales et de déployer des comités de détection des situations d'isolement au travail, permettant d'anticiper les situations à risques et de prendre des mesures de prévention ;
- de former le management à la détection et la prévention du stress des équipes, et de mettre à disposition de certaines équipes des coachs spécialisés pour remédier à des situations dégradées.

En France la formalisation et l'engagement autour de ces pratiques a donné lieu en juillet 2017 à la signature d'un "accord Qualité de Vie au Travail France".

Santé au travail

Apporter un niveau de couverture sociale et médicale de qualité à tous les salariés

En 2010, Danone a lancé le programme Dan'Cares avec l'ambition de garantir – à terme à l'ensemble des salariés – une couverture santé de qualité couvrant les risques majeurs tout en prenant en compte les pratiques des différents marchés. Les trois principaux risques sont l'hospitalisation et la chirurgie, les soins ambulatoires et les soins de maternité.

La spécificité de Dan'Cares tient dans son périmètre d'intervention : il a vocation à être déployé dans toutes les filiales de Danone, y compris dans les pays où ces couvertures ne sont pas traditionnellement prises en charge. Au 31 décembre 2017, plus de 70 000 salariés (2016 : 70 000 salariés) répartis dans plus de 42 pays bénéficient d'une couverture santé en ligne avec les standards définis par Dan'Cares.

Veiller à la santé et au bien-être des salariés par la promotion de bonnes pratiques

Depuis plusieurs années, Danone promeut également la santé par l'alimentation auprès de ses salariés à travers les programmes d'initiatives Health@Work de ses filiales (formation, salles de sport, nutritionniste sur le lieu de travail, débats, etc.). En 2017, 62 802 salariés ont eu accès au programme "Health @ Work" contre 51 349 en 2016. Cela représente 81 % des salariés du périmètre Nutrition Santé contre 69 % en 2016 (voir Note méthodologique).

Des filiales ont ainsi déployé sur les lieux de travail des programmes dédiés. La filiale Bonafont (Eaux, Mexique) conduit donc par exemple le programme Global Corporate Challenge, organisé en quatre axes (activité physique, alimentation, équilibre, sommeil), dont l'effet est mesuré.

Maladies professionnelles

Le taux de maladies professionnelles et l'absentéisme qui lui est associé sont suivis uniquement au niveau local, pour tenir compte notamment de la législation de chaque pays.

Diversité et Inclusion

Une approche inclusive de la diversité

Depuis 2007, avec la signature de la Convention mondiale sur l'égalité des chances avec l'UITA, Danone s'engage à promouvoir plus de diversité au sein de son organisation.

L'engagement a été pris par le Directeur Général et le Comité Exécutif d'atteindre à l'horizon 2020, 30 % de femmes parmi les exécutifs et 30 % d'exécutifs représentant des pays hors Europe Occidentale.

À fin 2017, ces deux indicateurs s'élèvent respectivement à 25 % et 23 % contre respectivement 21 % et 22 % en 2016.

Danone pousse à accueillir et encourager les différences, tant visibles qu'invisibles, comme l'âge, le sexe, la nationalité, le handicap, le parcours, la religion, la formation, le mode de pensée, la culture et l'orientation sexuelle.

Depuis 2016, Danone met en œuvre son programme Diversité et Inclusion (DI) qui a été formalisé dans une déclaration Diversité et Inclusion énonçant les principaux engagements.

Danone a identifié 3 domaines prioritaires : les comportements inclusifs, l'équilibre hommes/femmes, la culture et les nationalités.

L'implémentation du programme est suivie par un comité de pilotage mondial et par la démarche Danone Way au niveau des filiales.

Égalité hommes-femmes

La proportion de femmes au sein de la population des cadres et cadres dirigeants (directeurs et exécutifs) de Danone est restée stable avec 49 % en 2017 (49 % en 2016, sur le Périmètre Indicateurs Sociaux, voir Note méthodologique). Ces résultats ont notamment pu être obtenus grâce au Women Career Guidelines Plan mais aussi grâce aux mesures suivantes :

- flexibilité du temps de travail pour les femmes et les hommes ;
- égalité salariale ;
- accompagnement des femmes avec des dispositifs de formation ad hoc (Women in Leadership) et de networking (séminaire EVE, EVE le blog…) et le mentoring (Eve2Eve) ;
- intégration des hommes dans la démarche diversité (participation aux séminaires EVE et HeforShe).

HeforShe

HeforShe est une campagne mondiale de l'ONU Femmes lancée en 2014 ayant pour objectif d'engager les hommes pour contribuer à l'*empowerment* des femmes. Cette campagne encourage des personnes issues de trois milieux (politique, entreprises et universités) à devenir des ambassadeurs de la cause et à exercer une influence pour changer les mentalités.

En 2016, l'initiative HeforShe a été transposée par Danone dans plusieurs pays (Indonésie, Brésil, Pays-Bas), avec le programme Leadership Mentoring qui permet aux femmes récemment nommées à un poste de direction de bénéficier des conseils de cadres expérimentés – des hommes exclusivement.

En 2017, Danone a franchi un nouveau cap en matière d'égalité des genres avec le lancement de sa politique parentale. En reconnaissance de l'impact attendu de cette politique sur l'égalité des genres, Emmanuel FABER a été nommé "Inaugural Thematic Champion" par le mouvement HeForShe de l'ONU Femmes.

Politique Parentale

Danone s'est engagé à créer des conditions nécessaires pour que tous ses salariés puissent pleinement profiter de leur parentalité, et à assurer une culture favorable à la vie de famille d'ici 2020.

La politique parentale de Danone est basée sur trois éléments clés :

- un soutien pré-natal, comme des conditions de travail adaptées et des conseils nutritionnels pendant la grossesse ;
- homme ou femme, un congé parental prolongé qui inclut 18 semaines pour le parent naturel ou 14 semaines pour le parent adoptif, et 10 jours ouvrés pour le second parent ;
- un soutien post-natal qui inclut des mesures de protection de l'emploi et d'accompagnement lors du retour dans l'entreprise, des conditions de travail flexibles, ainsi que le soutien à l'allaitement avec la mise à disposition de salles d'allaitement dans tous les sites employant plus de 50 femmes.

En 2017, la politique a été déployée dans 3 pays pilotes, en Australie, Nouvelle-Zélande et Italie et sera généralisée à tous les pays d'ici 2020.

Diversité des générations

En 2017, Danone a poursuivi ses initiatives en faveur de l'intergénérationnel. Depuis 2012, Danone organise chaque année des séminaires inter-entreprises Octave, formation traitant de la transformation des entreprises en s'appuyant sur l'ensemble des générations.

Handicap

En France, le pourcentage de personnes en situation de handicap employées par Danone était de 3,6 % pour l'année 2017.

Formation et développement des salariés

Développer l'employabilité de tous les salariés

Danone met en place des plans de formation pour développer et assurer l'employabilité de ses salariés, et promeut le travail en collectif, combinant bien-être, efficacité et autonomie de ses salariés.

Ainsi, en 2017, 83 653 salariés permanents ont bénéficié au moins d'une formation (85 870 en 2016) et le nombre total des heures de formation dispensées s'élève à 2 517 432 heures (2 336 262 en 2016). 90 % des salariés ont été formés (91 % en 2016) représentant un nombre de 27 heures de formation en moyenne par personne formée (25h en 2016, sur le Périmètre Indicateurs Sociaux, voir Note méthodologique).

Faire bénéficier au plus grand nombre des programmes de formation Danone

Danone a pour objectif de faire bénéficier au plus grand nombre de salariés des programmes de la Danone Academy. L'Entreprise met donc en place des formations fonctionnelles développées en grande partie en interne et dispensées, le plus souvent, par des cadres de Danone dans les différentes fonctions et pays.

Des Campus for all ont également été organisés en 2017 (Inde, Chine et Pologne), avec l'objectif de mobiliser une population plus large de salariés, notamment de non cadres, en utilisant plusieurs canaux de formation (conférences, e-learning, networking, etc.).

Danone Leadership CODES

En complément des formations fonctionnelles, Danone apporte une attention particulière à développer une culture de leadership basée sur le principe selon lequel chaque salarié peut développer des compétences de leadership.

Danone a revu en 2015 son modèle de leadership CODE (Committed, Open, Doer, Empowered), et l'a intitulé CODES afin de mettre l'accent sur la connaissance de soi (S pour self-awareness), Des programmes ont été développés, pour progressivement, à partir de 2016, former et développer, sur un référentiel de leadership commun, dans un premier temps les managers puis le plus grand nombre de salariés.

Formation des salariés à la protection de l'environnement

Danone met à disposition de ses salariés des modules de formation et d'information adaptés aux besoins des Métiers et Fonctions, notamment via le partenariat avec la Fondation Ellen MacArthur, qui donne accès à des formations sur les enjeux de l'économie circulaire.

Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT

Danone a adhéré au Pacte Mondial des Nations-Unies (en 2003 puis engagement renouvelé en 2009) qui intègre les conventions fondamentales de l'OIT. L'engagement de Danone de respecter et promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a été formalisé, déployé et animé auprès des salariés et des fournisseurs par différents moyens et suivant plusieurs étapes.

Les sept Principes Sociaux Fondamentaux (abolition du travail des enfants et du travail forcé, principes de non-discrimination, liberté d'association, santé et sécurité au travail, temps de travail et rémunérations) issus des conventions de l'OIT font l'objet d'un accord signé entre Danone et l'UITA.

Ils constituent la base de la démarche RESPECT, initiée en 2005, dont l'un des objectifs est d'étendre ces principes aux fournisseurs de Danone (voir paragraphe *Relations entretenues avec les fournisseurs*).

Enfin, ces engagements sont communiqués à l'ensemble des salariés de Danone, via le Code de Conduites des Affaires (voir paragraphe *Loyauté des pratiques de Danone*).

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES FOURNISSEURS

Relations entretenues avec les producteurs de lait

FaRMs (Farmers Relationship Management)

Dans le domaine de l'agriculture et de la collecte du lait, le Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale a mis en place, depuis 1997, avec l'ensemble de ses agriculteurs partenaires, la démarche FaRMs. Celle-ci permet d'évaluer la performance des éleveurs auprès desquels Danone achète directement son lait, sur la qualité, la sécurité des aliments et la traçabilité. La démarche a ensuite évolué en prenant également en compte des critères économiques, sociaux et environnementaux. En 2017, sur la base des résultats consolidés à fin 2016, cet outil a couvert environ 90 % des producteurs de lait avec qui Danone travaille en direct. La couverture sera mise à jour en avril 2018 pour l'exercice 2017.

L'outil FaRMS est progressivement réorganisé en différents outils plus spécialisés et dédiés sur les thématiques telles que le bien-être animal, les émissions de gaz à effet de serre (Cool Farm Tool), la consommation d'eau ou le social. Tous ces outils auront pour but d'être complémentaires et une coordination globale sera mise en place pour une accessibilité optimale des données collectées. Ainsi et à terme, FaRMS couvrira uniquement les sujets relatifs à la qualité, la traçabilité et la sécurité des aliments.

Cool Farm Tool

Danone déploie un nouvel outil (Cool Farm Tool) dédié au calcul des émissions de gaz à effet de serre produites par les élevages.

Cool Farm Tool est mis à disposition par la Cool Farm Alliance, plateforme intersectorielle réunissant industries agroalimentaires, organismes scientifiques et ONG et qui œuvre au développement et à l'usage de systèmes de mesures pour l'agriculture durable. L'outil a été déployé dans 14 entités en 2017.

En France, les filiales utilisent l'outil Cap2Er développé par l'Institut de l'Élevage.

Organisation de la collecte de lait

Danone s'approvisionne, directement et indirectement, en lait auprès de plus de 140 000 producteurs dans une trentaine de pays différents. La collecte de lait de Danone reflète la grande diversité des systèmes de production mondiaux.

Plus de 70 % de ces producteurs sont des petits producteurs possédant moins de 10 vaches, situés notamment dans les pays émergents d'Afrique et d'Amérique Latine. La collecte s'organise dans ce cas auprès de centres de collecte auxquels les petits producteurs livrent quotidiennement leur production.

En Europe, en Russie, ou en Afrique du Sud, les exploitations sont de type familial et comprennent quelques dizaines jusqu'à plusieurs centaines de vaches. Ces producteurs représentent seulement 15 à 20 % des fournisseurs laitiers de Danone mais la majorité du volume. Le lait de ces producteurs est généralement collecté directement par Danone et ce, souvent depuis plusieurs générations.

Le projet "Chance for all" en Roumanie, lancé en 2012 par le Fonds Danone pour l'Écosystème, Danone Roumanie et l'ONG Openfields, soutient les agriculteurs roumains de la région de Zimnicea pour augmenter la qualité du lait, la taille et le rendement de leur troupeau, et ainsi augmenter les revenus de plus de 150 agriculteurs et leurs familles et salariés. Des solutions innovantes et locales d'élevage ont été mises en place pour répondre aux besoins spécifiques de ces agriculteurs, comme des étables en bois et des machines de traite mobiles. Plus de 800 agriculteurs de la région ont été formés, et l'association de producteurs qui s'est créée soutient la mise en place de pratiques d'agriculture durable pour fournir aux membres de l'association du fourrage de qualité et respectueux de la santé des sols et de l'environnement. Ce projet permet d'approvisionner 10 % des besoins du site de production, et prévoit de doubler son impact dans les 4 prochaines années, en renforçant les pratiques d'agriculture durable et favorisant la séquestration du carbone dans les sols et les pâturages humides du Danube.

Enfin dans les zones géographiques n'ayant pas la même tradition historique de production laitière comme certains pays du Moyen-Orient ou d'Amérique du Nord, l'approvisionnement en quantité et qualité est sécurisé avec des exploitations de taille plus importante.

Relation et politique de prix équitable avec les agriculteurs

Les relations de partenariat qui lient Danone avec ses producteurs de lait concernent aussi bien les aspects techniques de qualité du lait ou de performance économique de l'exploitation que les aspects environnementaux ou sociétaux. Danone a développé ces dernières années aux États-Unis et en Europe des contrats innovants avec les producteurs permettant de réduire la volatilité du prix du lait et d'offrir ainsi une meilleure visibilité et stabilité financière. En 2017, Danone a également lancé ce modèle en Russie.

Ces contrats dits CPM (Cost Performance Model) prennent en compte les coûts de production dans la définition du prix du lait et sont co-construits avec les éleveurs ou leurs organisations. Aujourd'hui, 40 % du lait collecté en Europe et aux États-Unis provient de producteurs sous contrats CPM. Par ailleurs aux États-Unis, Danone travaille depuis 2016 avec ses producteurs de lait dans le cadre du Dannon Pledge (voir paragraphe *Agriculture durable*).

C'est notamment le cas de Danone en France qui a lancé en 2015 avec les Organisations de producteurs (OP) des réflexions pour co-construire progressivement des nouvelles formules de prix prenant en compte les coûts de production du lait, au plus près des spécificités locales. En 2017, suite à la signature d'un accord avec la 6e et dernière organisation de producteurs de lait (300 exploitations laitières dans le Sud-Ouest de la France) l'ensemble des producteurs de Danone adhérents à une OP sont concernés, soit plus de 2000 éleveurs.

Au total, 19 % du lait collecté par Danone est couvert par des contrats CPM.

Relations entretenues avec les fournisseurs hors lait

Danone met en place, avec sa démarche RESPECT, des programmes ambitieux d'approvisionnement responsable et d'amélioration continue pour ses fournisseurs hors lait. L'Entreprise travaille également en direct avec certains producteurs en amont de la chaîne d'approvisionnement notamment à l'aide des projets soutenus par ses fonds : le Fonds Danone pour l'Écosystème et le fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale.

Afin de prendre en compte les attentes croissantes des parties prenantes et dans le cadre de son plan de vigilance, Danone fait évoluer sa démarche RESPECT vers une démarche plus globale de diligence raisonnable et renforce ses exigences en matière de droits de l'Homme.

Fondamentaux de la démarche d'achats responsables

Principes de Développement Durable

Danone intègre à sa démarche RESPECT, mise en œuvre en 2005, ses Principes de Développement Durable. Elle est fondée sur trois piliers, social, environnemental et éthique :

- les sept principes sociaux fondamentaux issus des normes de l'OIT en 2001 (voir paragraphe *Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT*). Ils ont été complétés en 2017 afin d'intégrer les trois Principes Prioritaires relatifs au travail forcé définis par le Consumer Goods Forum (CGF) en 2016 : tout travailleur doit bénéficier d'une liberté de mouvement, aucun travailleur ne doit payer pour son emploi, et aucun travailleur ne doit être contraint ou forcé à travailler ;
- ces principes sociaux ont été complétés en 2009 par cinq principes environnementaux : préservation des ressources ; utilisation des produits chimiques ; changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre ; gestion de l'environnement et expérimentation animale ;
- des principes d'éthique des affaires ont également été intégrés pour prendre en compte l'équité et la légalité des transactions. Ils ont été complétés en 2017 afin de refléter les dispositions du Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux de l'Entreprise.

Ces Principes de Développement Durable sont intégrés dans une clause contractuelle avec les fournisseurs. Aux termes de cette clause, le fournisseur s'engage à ce que les Principes sociaux et éthiques soient déjà en place dans sa propre organisation et à ce que ses salariés, mandataires, fournisseurs et sous-traitants s'y conforment.

Périmètre d'application

RESPECT s'appliquent à tous les fournisseurs sur les catégories d'achats de Danone hors lait cru soit les matières premières (préparations de fruits, poudres de lait, etc.), les emballages, les machines de production et les prestations de transport et diverses prestations de services.

S'agissant des agences de travail temporaire ou des prestataires de main d'œuvre qui emploient des travailleurs pour le compte de Danone, l'Entreprise a élaboré en 2017 une politique spécifique imposant à ces agences le respect des libertés et droits fondamentaux des travailleurs, et visant en particulier les pratiques constitutives de travail forcé, tels que les frais de recrutement.

Les sous-traitants, c'est-à-dire les fournisseurs fabriquant des produits finis pour le compte de Danone, sont également couverts par la démarche RESPECT. Toutefois, Danone a peu recours à la sous-traitance car la majorité des produits finis sont fabriqués dans ses sites de production.

Achats responsables et droits de l'Homme

La démarche RESPECT s'inspire également des Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies et constitue la mise en œuvre du Plan de vigilance requis par la loi.

Compte tenu des spécificités des chaînes d'approvisionnement du secteur agricole, Danone a décidé d'étendre ses actions au-delà des fournisseurs avec lesquels une relation commerciale est établie, et de considérer également la partie amont de ses chaînes d'approvisionnement en cas de risques graves sociaux ou environnementaux.

La conformité aux programmes achats responsables et droits de l'Homme est gérée par l'équipe Nature & Cycles Sustainability au sein de la Direction des achats, sous la responsabilité du Chief Procurement & Cycles Officer.

En ce qui concerne le Conseil d'Administration, le Comité de Responsabilité Sociale (voir paragraphe *La gouvernance sur les enjeux de responsabilité d'entreprise*) suivra la mise en œuvre du Plan de vigilance et les diligences relatives aux droits de l'Homme que Danone développe dans ses propres opérations et sa chaine d'approvisionnement.

En 2016, Danone s'est engagé dans l'initiative collective du Consumer Goods Forum visant à éradiquer le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. À ce titre, Danone a pris en novembre 2017 l'engagement de prendre les moyens de contrôler l'absence de pratiques constitutives de travail forcé dans ses opérations d'ici à 2020. Sont particulièrement visés le recrutement et la situation des travailleurs œuvrant chez Danone par l'intermédiaire de prestataires de main d'œuvre ainsi que les salariés des sous-traitants.

En ce qui concerne ses chaines d'approvisionnement, Danone a mis en place depuis plusieurs années des collaborations avec des parties prenantes spécialisées pour renforcer son action contre les différentes formes de travail forcé. Par exemple, pour lutter contre les dérives du travail informel dans l'approvisionnement de plastique recyclé, l'Entreprise a développé avec le support de partenaires locaux des coopératives de chiffonniers qui leur permettent de passer de l'économie informelle à un travail rémunéré, assorti de bénéfices sociaux et reconnu par les autorités publiques. Ainsi au Brésil, depuis 2011, 76 coopératives ont été co-créées avec le soutien du fonds Danone pour l'Écosystème, de la filiale Produits Laitiers et d'Origine Végétale au Brésil et les partenaires locaux : Nenuca Institute for Sustainable Development (INSEA) et la Fundación Avina et the Initiative for Inclusive Regional Recycling, et bénéficient à plus de 1 600 personnes.

Axes des diligences raisonnables d'achats responsables

L'Entreprise déploie progressivement les différents axes de ce processus selon une approche d'amélioration continue et de façon adaptée à ses enjeux et à ses risques.

Cartographie des risques

Danone a mis à jour en 2017 son analyse de matérialité et de risques, confirmant l'importance des questions relatives aux achats responsables et aux droits de l'Homme (voir paragraphe *Stratégie et actions de Danone en lien avec les parties prenantes*).

Plus spécifiquement, Danone a réalisé en 2017 une cartographie des risques potentiels majeurs pour ses vingt catégories d'achats les plus exposées.

Danone a analysé les risques selon une grille basée sur les standards ISO 26000, GRI G4 et SA 8000, prenant en compte les incidences potentielles des produits achetés (risques potentiels inhérents aux catégories et zones géographiques) principalement sur les droits sociaux et les droits de l'Homme, mais également sur les communautés locales, les consommateurs, la loyauté des pratiques et l'environnement.

Couplé avec les attentes des parties prenantes, cet exercice a permis de déterminer les catégories d'achats de biens et de services prioritaires sur lesquelles l'Entreprise concentrera son attention en matière de droits de l'Homme sur les trois prochaines années : travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre, huile de palme, cacao, sucre de canne et fruits. Les risques potentiels mis en évidence se situent majoritairement au niveau des exploitations agricoles et des plantations, en amont des chaînes d'approvisionnement.

Pour chacune des catégories prioritaires, l'évaluation de la situation réelle de la chaîne d'approvisionnement nécessite un travail de traçabilité, afin d'identifier et de localiser ses acteurs.

Traçabilité des chaînes d'approvisionnement

Avec le support d'experts externes, Danone a engagé des démarches de traçabilité sur les catégories agricoles prioritaires :

- huile de palme : (voir paragraphe *Politique climat*). À date du présent Document de Référence, en intégrant le périmètre WhiteWave, Danone a atteint 100 % de traçabilité jusqu'au moulin et 68 % jusqu'à la plantation.
- fruits : Sur la base de sa matrice de matérialité spécifique à l'achat de fruits, l'Entreprise a déterminé les chaînes d'approvisionnement prioritaires. Danone a sollicité ses fournisseurs de rang 1 sur l'ensemble des continents pour réaliser la cartographie de leurs propres sources d'approvisionnement jusqu'aux exploitations agricoles et identifier les risques potentiels majeurs. Plus de 65 % des volumes ont ainsi pu être tracés jusqu'aux exploitations agricoles ;
- cacao et sucre de canne : Danone a élaboré pour chacune des deux catégories, une démarche de traçabilité et d'évaluation des risques en 2017 qui sera mise en œuvre à partir de 2018.

Procédures d'évaluation régulière des fournisseurs

Évaluation des fournisseurs de rang 1

Procédure appliquée jusqu'en 2017

L'évaluation des fournisseurs de rang 1, soit les fournisseurs directs de Danone repose, sur leur auto-déclaration de performance RSE sur la plateforme d'information Sedex (*Supplier Ethical Data* Exchange). Cette auto-déclaration est complétée par une analyse de risques réalisée par Sedex. À fin 2017, 4 082 sites de fournisseurs étaient enregistrés sur la plateforme contre 4 282 en 2016. Cette baisse s'explique par des changements de périmètre suite à la cession de filiales en 2017 et à la poursuite de la centralisation des achats chez Danone.

Les fournisseurs identifiés à risque par Sedex sont audités par des organismes tiers certifiés selon le protocole SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit) qui couvre les dimensions sociale, environnementale et éthique. Danone a également accès sur Sedex à des audits commandités par ses pairs sur leurs fournisseurs communs, grâce à la reconnaissance mutuelle des audits du consortium AIM Progress. En 2017, 195 audits SMETA ont été réalisés sur des fournisseurs de Danone, à l'initiative de l'entreprise ou de ses pairs.

Les équipes achats suivent la mise en œuvre des plans d'action par les fournisseurs lorsque des non-conformités critiques sont identifiées. La majorité des non-conformités relevait de questions telles que la santé et la sécurité, les horaires de travail ou les rémunérations.

Depuis juillet 2017, Danone suit un indicateur relatif au lancement et à la clôture dans des délais appropriés des audits SMETA : 65 % des fournisseurs de l'Entreprise se sont conformés aux standards de Danone ; pour les achats en central ce taux s'élève à 100 %.

Renforcement de l'évaluation des fournisseurs de rang 1 à partir de 2018

En complément de l'enregistrement sur Sedex, et afin de renforcer l'évaluation de ses fournisseurs de premier rang, Danone a développé fin 2017 une nouvelle approche consistant à segmenter ses fournisseurs en trois niveaux de priorités. Danone déterminera ces niveaux de manière proactive, fondée sur des données géographiques, sectorielles et commerciales. Tous les fournisseurs considérés à un niveau de priorité élevé devront faire l'objet d'un audit. Des mesures adaptées d'évaluation seront également mises en œuvre pour les fournisseurs considérés à un niveau de priorité moyen.

Évaluation des fournisseurs situés en amont de la chaîne d'approvisionnement

L'évaluation des fournisseurs en amont de l'approvisionnement n'est possible que lorsque Danone a pu établir la traçabilité et identifier les lieux de production. En s'inspirant des principes des Nations Unies, Danone se concentre sur les catégories et zones géographiques prioritaires comme déterminées par la cartographie des risques.

Dans le cadre du travail de traçabilité effectué sur les fruits avec les fournisseurs de rang 1, Danone a choisi, en 2016, d'évaluer les fournisseurs au niveau des lieux de production dans certaines géographies prioritaires par un programme d'audits réalisés en 2016 et 2017 sur un échantillon représentatif d'exploitations agricoles couvrant sept principales catégories de fruit représentant 75 % du volume total acheté. Ces audits, basés sur l'outil FSA 2.0 de la plate-forme Sustainable Agriculture Initiative (SAI), ont été réalisés par des tiers indépendants. Les résultats ont permis de définir une base de référence et un plan d'amélioration sur les axes environnementaux. S'agissant des droits de l'Homme, Danone lancera des investigations de terrain avec des acteurs locaux à partir 2018.

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Danone forme ses acheteurs à la démarche RESPECT, formation qui couvre les risques relatifs au travail forcé et l'engagement de l'Entreprise sur les 3 Principes prioritaires du CGF. Depuis fin 2017, Danone promeut cet engagement auprès de tous les salariés concernés des équipes achats, ressources humaines et secrétariat général.

S'agissant des fournisseurs de rang 1, l'Entreprise a pour objectif (i) le dialogue régulier concernant leurs processus d'achats responsables et (ii) pour les fournisseurs audités, le suivi de l'implémentation des plans d'action correctifs.

En ce qui concerne les productions agricoles amont, Danone s'est engagé dans des démarches de certification de catégories à risque : RSPO pour l'huile de palme, UTZ pour le cacao, FSC pour le papier et RTRS pour le soja.

En complément, Danone développe des projets collaboratifs d'accompagnement des producteurs traitant conjointement les aspects environnementaux et sociaux en travaillant à la restauration des sols, à l'implémentation de pratiques agricoles soutenables, et à l'amélioration des revenus et des conditions de travail des producteurs. À titre d'exemple :

- le projet Sustainable Moroccan Strawberry lancé par Danone avec le soutien du Fonds Danone pour l'Écosystème et de partenaires locaux, GIZ, Dirafrost, Messem et Groupe Éléphant Vert pour aider les producteurs de fraises marocains à améliorer la gestion et le rendement de leurs exploitations ainsi que les conditions de travail et de couverture sociale de leurs salariés saisonniers ;
- le projet de plantation de vanille soutenu par le fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale. Ce projet sera mené avec 3 000 exploitations agricoles familiales et développe des solutions pour améliorer non seulement la qualité et la traçabilité de la production de vanille, mais également la sécurité alimentaire des agriculteurs ainsi que la préservation de la biodiversité.

Enfin, Danone contribue à des initiatives collaboratives du secteur de l'agro-alimentaire menées en faveur de pratiques d'achats responsables, notamment en participant à AIM Progess et au CGF (y compris pour améliorer et renforcer les pratiques et critères de la certification RSPO).

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

En 2017, Danone a intégré deux nouvelles catégories de signalements à la Danone Ethics Line (voir paragraphe *Loyauté des pratiques de Danone*) pour permettre les alertes en cas de suspicion d'atteintes à l'environnement ou aux droits de l'Homme. Le processus en place garantit la protection des lanceurs d'alerte et a été établi en concertation avec les instances représentatives du personnel.

Tout signalement sera examiné par un comité de pilotage rassemblant les fonctions Développement Durable, Ressources Humaines et Secrétariat Général.

Dispositif de suivi et d'évaluation d'efficacité des mesures mises en œuvre

Danone suit les indicateurs (i) d'enregistrement des fournisseurs sur la plateforme Sedex, et (ii) de suivi des plans de remédiation des audits en cas de non-conformité. En parallèle, l'Entreprise continue de développer ses outils de mesure et d'évaluation.

5.4 CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

Stratégie en matière de protection de l'environnement **185**
Organisation de Danone pour la prise en compte des questions environnementales 185
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 185
Provisions et garanties pour les risques environnementaux 186

Politique climat **186**
Stratégie Zéro net carbone de Danone 186
Performance de Danone 188
Adaptation au changement climatique 191

Utilisation durable de l'eau **191**
Ressources en eau et écosystème 191
L'eau dans l'agriculture 191
L'eau dans les opérations 191
Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène 193

Réponse aux enjeux de l'économie circulaire en matière d'emballages et de déchets **193**
Consommation de matières premières 193
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets 193

Agriculture durable **195**
Pratiques d'agriculture durable 195
Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité 196
Santé et bien-être animal 197
Utilisation des sols 197

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Danone a adopté une approche de la gestion de ses ressources stratégiques par cycle (le lait, l'eau et le plastique). En effet, la gestion des ressources comme des cycles permet d'assurer leur pérennité et de limiter leur volatilité, dans une approche d'économie circulaire et plus généralement de :

- lutter contre le changement climatique en réduisant l'empreinte de Danone, tout en aidant la nature à séquestrer du carbone ;
- protéger la ressource en eau, notamment lorsqu'elle est rare et l'utiliser en harmonie avec les écosystèmes et les communautés locales ;
- transformer le déchet en ressource, utiliser des matériaux issus de ressources durables et réduire le gaspillage alimentaire ;
- promouvoir et encourager une agriculture durable à l'origine d'une alimentation saine et équilibrée.

Organisation de Danone pour la prise en compte des questions environnementales

Organisation

Danone met en œuvre sa stratégie environnementale en intégrant les enjeux environnementaux et d'inclusion sociale, sous la coordination de la Direction Nature & Cycles Sustainability rattachée à la Direction des achats, sous la responsabilité du Chief Procurement & Cycles Officer. La Direction Nature & Cycles Sustainability se repose sur les Directions Nature de chaque Métier et une centaine de correspondants environnementaux dans ses filiales.

Certification

Danone a construit sa politique de gestion environnementale en se basant sur le référentiel international de la norme ISO 14001. Cette certification ISO 14001 constitue un pré-requis fixé par Danone pour obtenir le plus haut niveau de performance lors des audits d'évaluation des risques environnementaux GREEN (Global Risk Evaluation for ENvironment, voir paragraphe ci-après).

Exercice clos le 31 décembre

(en nombre de sites sauf pourcentage)	**2016**	**2017**
Total des sites du Périmètre Environnement Sites de Production [(a)]	187	180
Total des sites certifiés ISO 14001 sur ce Périmètre [(a)]	90	87
Pourcentage des sites certifiés ISO 14001 sur ce Périmètre [(a)]	48 %	48 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production (voir Note méthodologique).

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Gestion des risques environnementaux

Programme GREEN

Danone a déployé au niveau mondial le programme GREEN (Global Risk Evaluation for the ENvironment) d'audits externes, qui permet d'identifier et de suivre les principaux risques environnementaux des sites de production (risques d'accidents, de réputation et de non-conformité à la réglementation environnementale). Le programme GREEN permet ainsi d'assurer le suivi et la maîtrise des rejets dans l'air (gaz à effet de serre et gaz réfrigérants, dans l'eau (eaux usées) et dans les sols (boues de stations d'épuration et activité d'élevage dans quelques filiales spécifiques) induits par les activités de l'Entreprise. Par ailleurs, les nuisances sonores des sites industriels de Danone sont également évaluées dans le cadre du programme GREEN.

L'évaluation complète des sites repose sur 6 catégories de risques inhérents aux activités industrielles de Danone : système de gestion de l'environnement, autorisations d'exploitation, gestion de l'eau, émissions atmosphériques (gestion de l'air), traitement des déchets et substances dangereuses. Elle s'effectue selon trois niveaux de maitrise des risques qui déterminent la fréquence à laquelle ces derniers font l'objet d'un audit :

- tous les 3 ans pour une maîtrise des risques conforme ou supérieure aux standards fixés par Danone ;
- tous les 2 ans pour une maîtrise des risques inférieure aux standards fixés par Danone ;
- tous les ans pour une maîtrise non-adéquate et significativement en dessous des standards fixés par Danone.

Pour les sites non-conformes, des plans d'actions sont déployés afin de remédier aux non-conformités. Le suivi de leur mise en œuvre est assuré avec l'augmentation de la fréquence des audits GREEN.

Au 31 décembre 2017, 69 % des sites industriels de Danone (Périmètre Environnement Sites de Production, voir Note méthodologique) ont fait l'objet d'un audit GREEN au moins une fois, soit 124 sites (contre 64 % soit 120 sites en 2016). Sur ces 124 sites, 104 sites sont conformes aux standards de l'Entreprise (score supérieur à 800 sur 1000) contre 98 en 2016.

La gestion des risques, notamment des risques liés aux conditions climatiques et la saisonnalité et des risques industriels et environnementaux est détaillée au paragraphe 2.7 *Gestion des risques*.

Évaluation des risques hydriques

Danone a mis en place une approche globale d'évaluation des risques hydriques pour ses sites de production en utilisant l'Aqueduct Water Risk Atlas du World Resources Institute et, depuis 2017, l'outil Water Risk Filter développé par le WWF.

L'Aqueduct Water Risk est une base de données publique et un outil de cartographie interactif qui fournit des informations sur les risques liés à l'eau dans le monde entier. Les indicateurs fournis par cette base de données sont regroupés selon trois catégories de risques : (i) les risques physiques liés à la quantité, (ii) les risques physiques liés à la qualité et (iii) les risques de réputation et de réglementation. Celle-ci a permis à Danone d'obtenir une première cartographie de ses risques hydriques et d'identifier les sites présentant des risques potentiels majeurs.

En 2017, l'Entreprise a débuté une évaluation approfondie au niveau des bassins hydrographiques à l'aide de l'outil Water Risk Filter, en commençant par les sites identifiés comme les plus à risque.

Dépenses et investissements environnementaux

En 2017, les investissements de Danone pour la protection de l'environnement se sont élevés à 27 millions d'euros soit environ 2,8 % des investissements industriels totaux de Danone (25 millions d'euros en 2016 soit environ 3 %). Les principales catégories de ces investissements réalisés en 2017 concernent :

- la mise en conformité environnementale : traitement des déchets, traitement des eaux usées, stations d'épuration, mesure du bruit, qualité de l'air, etc. ;
- les investissements destinés à la réduction des émissions de carbone (économie d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables, logistique et écoconception des emballages).

Les dépenses de fonctionnement liées à l'environnement se sont élevées à 120 millions d'euros en 2017 (116 millions d'euros en 2016). Elles ont été réparties de la manière suivante : 37 millions d'euros pour la gestion des déchets, de l'eau, de l'air ; 53 millions d'euros pour les cotisations sur les emballages ; 30 millions d'euros pour les autres dépenses (par exemple 14 millions d'euros d'impôts et taxes et 9 millions d'euros d'amortissements).

Provisions et garanties pour les risques environnementaux

Aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé de Danone au 31 décembre 2017 (comme au 31 décembre 2016).

POLITIQUE CLIMAT

Stratégie Zéro net carbone de Danone

Danone a fixé sa trajectoire pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et contribuer à une économie décarbonée en 2015. En 2017, Danone a renforcé ses engagements en participant notamment à l'initiative 4/1000 pour l'agriculture régénératrice, faisant ainsi de l'agriculture un axe prioritaire de sa stratégie bas carbone.

Politique Climat et Engagements

Sur l'ensemble du périmètre des émissions de gaz à effet de serre de Danone, l'objectif est d'atteindre le zéro net carbone d'ici 2050. Cette ambition se déclinant en cinq objectifs principaux :

- réduire de 50 % les émissions totales en intensité et de 30 % sur les scopes 1 et 2 en absolu entre 2015 et 2030 ;
- encourager les solutions "carbone positif" ;
- éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement d'ici à 2020 ;
- renforcer la résilience des cycles de l'eau et de l'alimentation ;
- offrir des produits sains et durables.

Objectifs intermédiaires et reconnaissance par l'Initiative Science Based Targets (SBTi)

La SBTi est une coalition entre CDP (anciennement, le Carbon Disclosure Project), le World Resources Institute, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC).

En novembre 2017, les objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) fixés par l'Entreprise ont été officiellement approuvés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi), conformément aux mesures globales nécessaires pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2° C.

Danone s'est fixé en 2015 pour objectif zéro net émissions de carbone à l'horizon 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Pour l'atteindre, Danone a établi des objectifs ambitieux pour 2030 approuvés par SBTi : réduire ses émissions de 50 % en intensité sur son périmètre de responsabilité élargi, direct et partagé (scopes 1, 2 et 3) et réaliser une réduction absolue de 30 % des émissions sur les scopes 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol.

En 2017, Danone a été reconnu leader par CDP pour la gestion des enjeux liés au changement climatique ("CDP Climate change") avec une note A-.

Engagement RE100

En Décembre 2017, Danone a rejoint l'initiative RE100 et a pris un engagement de transition vers une électricité de source 100 % renouvelable d'ici 2030, avec une étape intermédiaire de 50 % d'ici à 2020. RE100 est une initiative globale et collaborative réunissant plus de 100 entreprises influentes engagées dans l'électricité 100 % renouvelable.

Autres politiques de Danone relatives à sa stratégie Bas Carbone

Danone rend publiques ses politiques en les mettant à disposition sur son site internet.

Politique forêt

Conscient de l'importance de la préservation des forêts (notamment les forêts tropicales indonésiennes, du bassin du Congo et amazoniennes), Danone s'engage en effet dans une stratégie d'élimination de la déforestation sur sa chaîne d'approvisionnement et dans un programme de reboisement à horizon 2020 (dont le programme de restauration des écosystèmes naturels du fonds Livelihoods).

Les politiques spécifiques à l'huile de palme, au soja et aux emballages papier/carton détaillées ci-après ont été évaluées par le Global Canopy Program.

Danone a obtenu pour la quatrième année consécutive la note maximale de 5/5 au classement Forest500.

Pour ce faire, Danone a mis en place depuis 2012 sa Politique Empreinte Forêt qui vise à :

- évaluer les risques de déforestation liés aux matières premières utilisées directement ou indirectement par les activités de Danone ;
- proposer des politiques spécifiques ;
- mettre en place des actions hiérarchisées selon les risques et les impacts associés.

Six grandes matières ont été priorisées : emballages papier/carton, huile de palme, soja pour alimentation animale, bois énergie, canne à sucre et matières premières bio-sourcées pour emballages.

Cette politique a été déclinée au niveau de trois catégories prioritaires de matières premières à risques :

Politique spécifique à l'huile de palme

En novembre 2015, Danone a mis en place une politique huile de palme et s'engage à ce que toute l'huile de palme utilisée :

- soit traçable depuis la plantation de production ;
- provienne de plantations dont l'expansion ne menace ni les forêts évaluées en High Conservation Value (HCV), ni celles évaluées en High Carbon Stock (HCS) ;
- provienne de plantations dont l'expansion ne menace pas les zones tourbeuses tropicales, quelle qu'en soit la profondeur ;
- provienne de plantations qui respectent les droits des populations indigènes et des communautés locales, à accorder ou refuser leur consentement libre et préalable à opérer sur des terres dont ils détiennent des droits légaux, communaux ou coutumiers ;
- provienne de plantations où les droits de tous les travailleurs sont respectés.

Danone utilise environ 39 000 tonnes (2017) d'huile de palme ce qui représente environ 0,05 % de la production mondiale. Danone utilise l'huile de palme dans certains produits finaux, principalement des Métiers Nutrition Infantile et Produits Laitiers et d'Origine Végétale.

Depuis 2014, 100 % de l'huile de palme achetée par le Métier Nutrition Infantile est certifiée "RSPO segregated" (traçabilité jusqu'au niveau des plantations, avec le soutien de The Forest Trust). Avec la récente expansion de son Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale, Danone travaille à la conformité de ses approvisionnements supplémentaires en huile de palme. En 2017, 99 % de l'huile de palme achetée par l'Entreprise est certifiée "RSPO segregated" (hors WhiteWave).

Politique spécifique au soja

Danone s'est engagé à contribuer au développement d'une filière de soja plus responsable, avec les principaux acteurs concernés, les agriculteurs ainsi que les producteurs d'alimentation animale et les principales entreprises de négoce de soja.

Danone décline son ambition en cinq axes :

- viser une totale transparence sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la zone de production à la zone de consommation ;
- encourager des cultures locales riches en protéines, alternatives aux importations de soja, contribuant ainsi à rendre les agriculteurs autonomes pour la production de l'alimentation du bétail, comme en Europe par exemple ;
- promouvoir les approvisionnements en soja de pays exempts de risques de déforestation (Inde, États-Unis, etc.) ;
- assurer la traçabilité depuis des régions sans risques, si le soja provient d'un pays à haut risque de déforestation, notamment au travers de standards de certification comme ProTerra ou RTRS ;
- contribuer à conduire le changement à l'échelle globale et sur le long terme à travers la participation à des alliances internationales, comme le Consumer Goods Forum, la Sustainable Agriculture Initiative et à prendre toute autre initiative permettant à Danone d'atteindre ses objectifs.

En 2017, 67 % des filiales ont défini un plan d'action avec les équipes achats locales ou centrales visant l'élimination de la déforestation liée au soja en application de la Politique Soja (Périmètre Danone Way, voir Note méthodologique). Par exemple, Danone a signé fin 2017 le Cerrado Manifesto. L'ensemble des entreprises signataires (aujourd'hui plus de 60) se sont engagées à enrayer la déforestation du Cerrado, une région de savane principalement située au Brésil, notamment due à la culture du soja.

Danone n'applique pas encore sa politique à l'approvisionnement en soja du Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale pour les produits de WhiteWave. Le soja utilisé par DanoneWave est entièrement cultivé aux États-Unis tandis que celui utilisé par Alpro provient essentiellement de pays d'Europe (France, Pays-Bas, Belgique, Italie et Autriche) et du Canada.

Politique spécifique aux emballages papier/carton

Co-construite avec plusieurs ONG référentes (notamment Rainforest Alliance), Danone vise trois objectifs avec sa politique spécifique aux emballages papier/carton :

- réduire activement le poids des emballages papier de chaque produit ;
- donner la priorité à l'utilisation des fibres recyclées ;
- lorsque ceci est possible, privilégier les fibres vierges certifiées FSC.

Performance de Danone

Mesure et compensation des émissions de gaz à effet de serre

Danone consolide la mesure de ses émissions de gaz à effet de serre sur son périmètre de responsabilité élargi, direct et partagé, selon les 3 catégories d'émission définis par le GHG Protocol défini par le WRI (World Resources Institute): scopes 1, 2 et 3 (voir Note méthodologique).

Émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2

L'approche choisie par Danone consiste à intégrer, dans la mesure de son scope 1 et 2, toutes les sources d'émissions sous le contrôle opérationnel de ses sites industriels, ses entrepôts et les flottes de véhicules.

Danone a fixé ses objectifs de réduction de ses émissions selon la méthode basée sur le marché du GHG Protocol (voir Note méthodologique), afin de prendre en compte l'impact de la part d'énergie renouvelable utilisée.

(en ktonnes équivalent CO_2 eq)	**2016 Basé sur le marché**	**2017 Basé sur la localisation**	**2017 Basé sur le marché**
Scope 1	595	644	644
Scope 2	937	937	817
Total Scopes 1 & 2	**1 533**	**1 581**	**1 460**

Les émissions en tonnes équivalent CO_2 scopes 1 et 2 ont diminué de 4,7 % entre 2016 et 2017. À périmètre comparable, les émissions totales en tonnes équivalent CO_2 scopes 1 et 2 ont diminué de 5 % par rapport à 2016 principalement grâce à l'achat d'électricité de sources renouvelables.

Émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3 : Méthode Analyse de Cycle de Vie

Les émissions atmosphériques de gaz à effet de serre indirectes scope 3 sont calculées selon l'approche de l'analyse de cycle de vie des produits finis en prenant en compte les émissions de chaque étape : achats de matières premières (y compris amont agricole), emballages, production, transport et distribution, stockage, utilisation des produits et fin de vie des produits. Cette méthode permet à Danone d'identifier les leviers de réduction les plus significatifs.

(en ktonnes équivalent CO_2 eq)	**2016**	**2017**
Achats de produits et de services	17 153	15 454
Utilisation des produits vendus	1 629	1 588
Transport et distribution des marchandises aval	1 239	1158
Transport des marchandises amont	504	475
Traitement de fin de vie des produits vendus	369	993
Émissions liées à l'énergie amont	340	331
Déchets générés dans les opérations	205	185
Total Scope 3	**21 439**	**20 154**

Les émissions en tonnes équivalent CO_2 du scope 3 en 2017 s'élèvent à 20,2 millions de tonnes équivalent CO_2 et ont diminué de 6 % par rapport à 2016.

Émissions de gaz à effet de serre totales sur le périmètre de responsabilité élargie scopes 1, 2 & 3

(en ktonnes équivalent CO_2 eq)	**2016 Basé sur le marché**	**2017 Basé sur le marché**
Scope 1	595	644
Scope 2	937	817
Scope 3	21 439	20 154
Total Scopes 1, 2 et 3	**22 971**	**21 614**
Ratio des émissions totales scope 1,2,3 en grammes de CO_2 eq/kg de produits vendus	654,4	623,3

Les émissions totales de Danone en 2017 sur son périmètre de responsabilité élargi scopes 1, 2 et 3 s'élèvent à 21,6 millions de tonnes équivalent CO_2.

Le ratio des émissions totales de Danone sur son périmètre de responsabilité élargi scopes 1, 2 et 3 a diminué de 4,8 % entre 2016 et 2017. À périmètre comparable, ce ratio a diminué de 5,8 % par rapport à 2016, conséquence de la baisse des ventes du Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale (dont le ratio est supérieur à celui de l'Entreprise), et de l'augmentation des ventes du Métier Eaux (dont le ratio est inférieur à celui de l'Entreprise), et grâce aux actions de réduction des émissions (achat d'électricité de sources renouvelables, utilisation de matériaux recyclables pour les emballages, diminution du poids des emballages, etc.).

Avec 93,2 % des émissions totales de Danone sur son périmètre de responsabilité élargi, le scope 3 représente le poste le plus contributeur, devant les émissions du scope 1 (3,0 %) et du scope 2 (3,8 %).

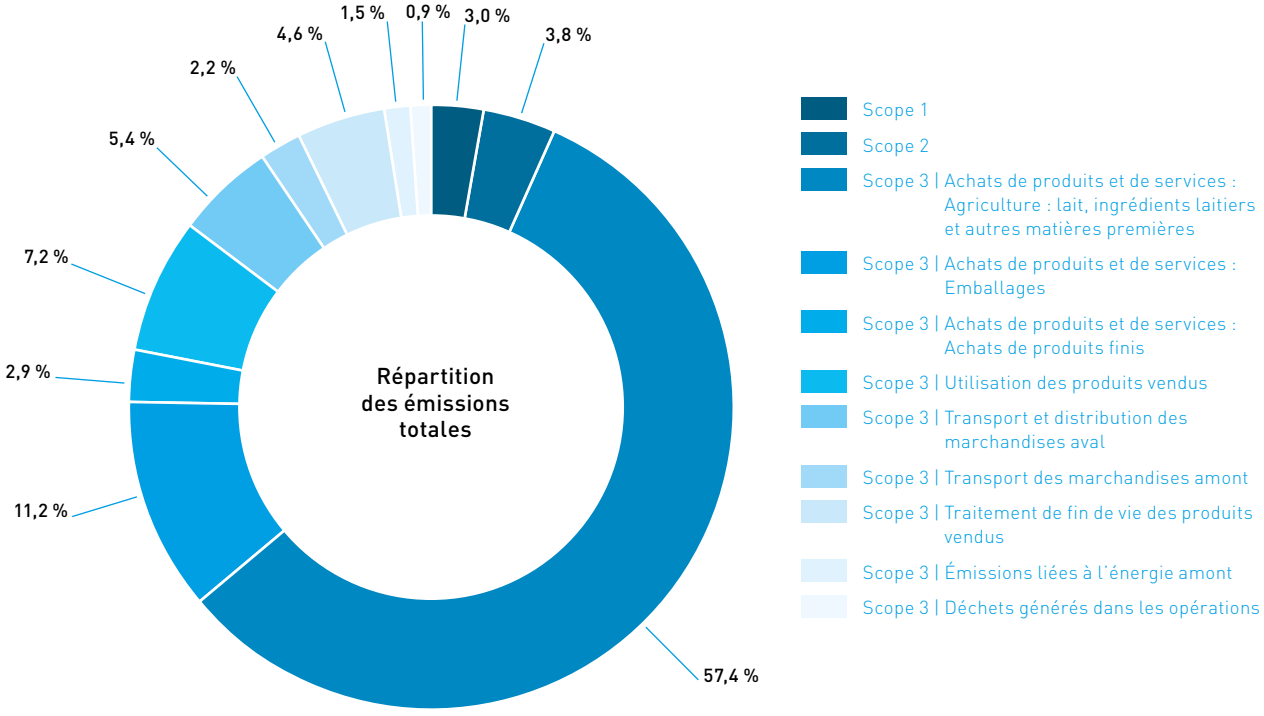

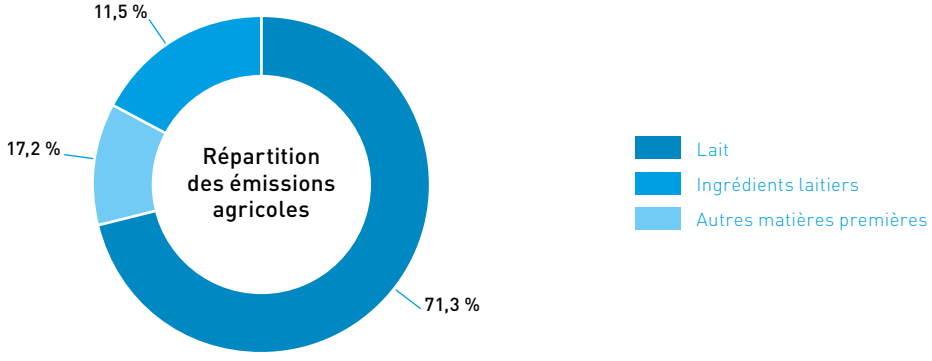

Objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre
Dans le cadre de ses objectifs de réduction entre 2015 et 2030, à fin décembre 2017, Danone a réduit ses émissions de gaz à effet de serre en intensité de 10,5 % à périmètre et méthodologie comparables sur son périmètre élargi (scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2015. Les émissions des scopes 1 et 2 en valeur absolue ont diminué de 9,7 % à périmètre et méthodologie comparables par rapport à 2015.

Compensation des émissions
La priorité de Danone est de réduire ses émissions directes au sein de sa chaîne de valeur. En complément des actions mises en place pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Danone travaille également à la compensation carbone.

Par ailleurs le fonds Livelihoods contribue à lutter contre le changement climatique en séquestrant du carbone avec par exemple le projet de plus grand programme de restauration de forêts de palétuviers au Sénégal et le projet d'agroforesterie en Inde (voir Partenariats construits avec les fonds sponsorisés par Danone). La marque *evian* travaille activement à la réduction de son empreinte carbone dans une démarche de progrès continu. À partir de 2013, et après concertation avec ses parties prenantes, Danone a décidé de compenser les émissions de la marque grâce aux crédits carbone distribués par le fonds Livelihoods au fur et à mesure de leur distribution. En 2017, Danone a compensé les émissions des produits à marque *evian* commercialisés aux États-Unis et au Canada. Danone a pour objectif de compenser la totalité des émissions liées à la commercialisation des produits à marque *evian* à partir de 2020.

Amélioration de l'efficacité énergétique et la transition vers les énergies renouvelables

Danone s'est engagé en faveur de l'économie de la consommation énergétique et de la promotion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelable.

Consommation d'énergie

L'intensité de la consommation d'énergie de Danone a baissé de 0,8 % en 2017 par rapport à 2016. À périmètre comparable, ce ratio baisse de 2,6 % entre 2016 et 2017.

Cette baisse est le résultat d'une part d'actions de réduction et d'optimisation de la consommation énergétique notamment dans les filiales de la zone Afrique (-1,5 %) et d'autre part le résultat de la baisse des ventes du Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale (dont le ratio est supérieur à celui de l'entreprise), de l'augmentation des ventes du Métier Eaux (dont le ratio est inférieur à celui de l'Entreprise) avec un effet favorable de -1,1 %.

	Exercice clos le 31 décembre	
(en MWh)	**2016**	**2017**
Énergie thermique [a]	2 783 591	2 714 842
Énergie électrique [a]	2 016 770	2 013 185
Total	**4 800 360**	**4 728 026**
Intensité de la consommation d'énergie *(en KWh/tonne de produits)*	134,9	133,8

(a) Périmètre Environnement Sites de Production (voir Note méthodologique).

Intensité de la consommation d'énergie totale dans les sites de production[a]

L'intensité de la consommation d'énergie de Danone a baissé de 51 % par rapport à 2000, Danone ayant l'objectif d'atteindre une baisse de 60 % à horizon 2020.

(en KWh/tonne de produit)

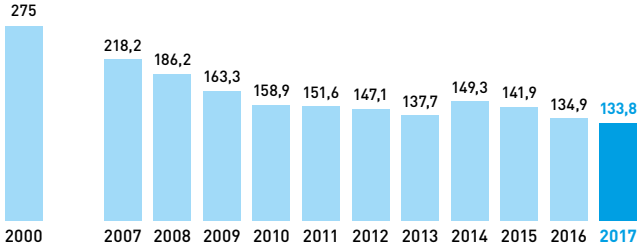

(a) Sur les périmètres de reporting de chacune des années concernées.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Pour améliorer son efficacité énergétique, Danone a actionné deux leviers principaux :

- optimisation de la production d'énergie sur les sites. Par exemple, dans le Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale, trois sites ont installé pour des unités de cogénération d'électricité et de chaleur, améliorant ainsi le rendement énergétique du site en permettant de récupérer jusqu'à 90 % de l'énergie contre 40 à 55 % sur des systèmes classiques ;
- optimisation de l'utilisation des énergies. Par exemple, dans le Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale, depuis 2016 le projet géothermie d'eau du site Tchekov en Russie vise à économiser de l'énergie thermique et électrique en utilisant les transferts de chaleur de l'eau souterraine pour le refroidissement.

Le partage des meilleures pratiques et l'émulation entre les sites de production de Danone ont permis depuis 2016 de renforcer cette dynamique :

- le Métier Eaux a déployé l'outil WattWatcher sur l'ensemble des sites, ce qui permet de fixer des objectifs de performance pour chaque site d'embouteillage ;
- le Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale a lancé le programme Ideal Factory pour améliorer la performance de ses sites de production en intégrant les dimensions économiques et environnementales. Ce programme consiste à construire une référence pour les consommations optimales d'énergie et d'eau, mais aussi pour l'ensemble des bonnes pratiques de maintenance, de constitution d'équipes et plus largement sur l'ensemble des lignes de coûts. Ideal Factory permettra à chaque site de se comparer à une référence et de construire sa propre feuille de route pour atteindre ses objectifs. En 2017 ce programme a été déployé dans toutes les filiales de la zone Afrique (Maroc, Afrique du Sud, Algérie, Égypte et Ghana).
- le Métier Nutrition Infantile a développé un réseau Énergie qui anime mensuellement les sujets liés à son efficacité énergétique.

Recours aux énergies renouvelables

Danone s'est engagé dans le cadre de l'initiative RE100 (voir ci-avant) vers une transition vers de l'électricité de 100 % d'origine renouvelable en 2030. En 2017, 24 sites industriels ont acheté de l'électricité provenant de sources 100 % renouvelables (énergie éolienne, énergie hydraulique, etc.). Au total, cela représente 18 % des achats d'électricité de Danone en 2017 contre 7 % en 2016.

Danone expérimente également localement des projets de production et d'utilisation d'énergies thermiques d'origine renouvelable. Ainsi, certains sites, ont adopté depuis le début des années 2010 des innovations énergétiques telles que des chaudières à bois, des digesteurs de méthanisation ou du bio fuel. Sur l'ensemble des Métiers, l'énergie thermique d'origine renouvelable produite et utilisée sur site représentait 6 % de l'énergie thermique totale consommée par Danone en 2017 contre 4 % en 2016.

Adaptation au changement climatique

Danone travaille à l'estimation des conséquences du changement climatique qui complète la politique globale d'identification et de gestion des risques décrite au paragraphe 2.7 *Facteurs de risques*). Ainsi, Danone a par exemple identifié des risques à moyen terme, concernant les sujets suivants :

- approvisionnement en matières premières (lait, fruits, etc.) dans les géographies exposées aux sécheresses et intempéries ;
- disponibilité de la ressource en eau ;
- production de froid dans les sites du Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale en cas de hausse significative des températures ;
- événements climatiques exceptionnels qui pourraient toucher certains sites industriels situés à proximité des côtes.

Par ailleurs, Danone a identifié l'élevage du bétail comme un secteur clé dans sa chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne le changement climatique (responsable d'environ 14,5 % des émissions mondiales de GES). Ainsi, en collaboration avec la Global Research Alliance et la plateforme de la Sustainable Agriculture Initiative (SAI), Danone a participé à un travail de réflexion visant à faire le point au niveau scientifique sur les méthodes de réduction des émissions de gaz à effet de serre des élevages laitiers, pour tous les acteurs du secteur.

UTILISATION DURABLE DE L'EAU

L'utilisation durable de l'eau est un enjeu important pour Danone que ce soit l'utilisation directe de cette ressource dans ses produits et ses processus de production ou l'utilisation dans sa chaîne d'approvisionnement. Pour cela, Danone a conduit une analyse de risques pour prioriser et mettre en place les actions nécessaires localement. Danone a ainsi identifié quatre priorités : (i) les ressources en eau et écosystèmes, (ii) l'eau dans l'agriculture, (iii) l'eau dans les opérations et (iv) l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.

Ressources en eau et écosystème

Danone a établi en 2004 sa Politique de Protection des Eaux Souterraines, avec l'objectif d'assurer la pérennité des ressources et de protéger et valoriser les patrimoines naturels des sites. Danone renforce également ses partenariats avec des entités publiques ou privées pour mutualiser les efforts et ambitions. Par exemple, Danone a renouvelé en 2017 pour trois ans son partenariat avec la Convention de Ramsar (Convention internationale de protection des zones humides des Nations Unies) pour la préservation des zones humides initié en 1998.

Les filiales de Danone appliquent la politique de Protection des Eaux Souterraines principalement en utilisant l'outil interne de gestion des ressources en eau SPRING (Sustainable Protection and Resources managING), couvrant la gestion physique, règlementaire et communautaire des aquifères (formations géologiques contenant les nappes souterraines) et de leur bassin. Cette méthode a été co-construite entre 2013 et 2014 avec la Convention de Ramsar et l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Danone avait pour objectif d'appliquer cet outil dans l'ensemble des sites d'embouteillage du Métier Eaux d'ici à 2020. Cet objectif a été atteint en 2017 avec 100 % des sites qui ont été évalués (contre 87 % en 2016).

Dans le cadre du partenariat, l'impluvium d'Évian (zone d'infiltration) est classé Site Ramsar depuis 2008. La Société des Eaux Minérales d'Evian a notamment mis en place avec le soutien du Fonds Danone pour l'Écosystème et de partenaires locaux, le projet "Terragr'Eau Méthanisation" pour préserver l'impluvium qui a permis la construction d'un méthaniseur et la création d'une coopérative d'agriculteurs visant à concilier agriculture durable et préservation des ressources en eau.

L'eau dans l'agriculture

L'Entreprise promeut des pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes naturels en préservant le cycle de l'eau, en particulier dans les régions les plus à risques pour sa chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, Danone collabore avec les 140 000 producteurs de lait afin d'accroître leur résilience au changement climatique.

Danone travaille également sur ces problématiques avec certains de ses fournisseurs hors lait, notamment au travers de ses fonds : le fonds Danone pour l'Écosystème, le fonds Livelihoods et le fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale.

L'eau dans les opérations

Consommation d'eau

Eau totale prélevée sur le milieu environnant et protection des sources

En 2017, Danone a prélevé 68 685 milliers de m³ d'eau contre 70 975 milliers de m³ d'eau en 2016 soit à périmètre comparable une baisse de 1,4 % en 2017 par rapport à 2016.

	Exercice clos le 31 décembre	
(en milliers de m³)	**2016**	**2017**
Eau de forage prélevée sur le milieu environnant [(a)]	49 439	48 572
Eau de ville prélevée sur le milieu environnant [(a)]	17 587	17 011
Eau de rivière prélevée sur le milieu environnant [(a)]	3 949	3 102
Total d'eau prélevée sur le milieu environnant [(a)]	**70 975**	**68 685**

(a) Périmètre Environnement Sites de Production (voir Note méthodologique).

Consommation d'eau liée à la composition des produits

Sur les 68 685 milliers de m³ d'eau utilisés en 2017, 29 572 milliers de m³ ont été utilisés dans la composition des produits finis, principalement sur ses sites d'embouteillage, contre 29 188 milliers de m³ d'eau en 2016. La quantité d'eau utilisée pour la composition des produits finis est quasiment stable (+0,7 %) en 2017 par rapport à 2016.

Consommation d'eau liée au processus industriel

L'eau liée au processus industriel n'entre pas dans la composition des produits finis, il s'agit par exemple des eaux de lavage. Depuis 2016, Danone a exclu des indicateurs de mesure les eaux de refroidissement à passage unique (voir Note méthodologique).

Sur les 68 685 milliers de m³ d'eau utilisés en 2017, 39 113 milliers de m³ ont été utilisés dans les processus industriels contre 41 602 milliers de m³ d'eau en 2016, soit une diminution de la quantité d'eau liée au processus industriel de 6 % en 2017 par rapport à 2016 et de 4,3 % à périmètre comparable.

L'intensité de la consommation d'eau liée au processus industriel de Danone a baissé de 5,3 % en 2017 par rapport à 2016. À périmètre comparable, ce ratio baisse de 5,6 % entre 2016 et 2017. Cette baisse est le résultat d'une part d'actions de réduction et d'optimisation de la consommation d'eau notamment dans les Métiers Eaux et Nutrition Infantile (-2,4 %) et d'autre part la conséquence de la baisse des ventes du Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale (dont le ratio est supérieur à celui de l'Entreprise), de l'augmentation des ventes du Métier Eaux (dont le ratio est inférieur à celui de l'Entreprise) résultant à un effet favorable de -3,2 %.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	**2017**
Consommation d'eau liée au processus industriel [a] *(en milliers de m³)*	41 602	39 113
Intensité de la consommation d'eau liée au processus industriel [a] *(en m³/tonne de produit)*	1,17	1,11

(a) Périmètre Environnement Sites de Production (voir Note méthodologique).

En 2017, le Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale a développé des nouveaux processus d'audit pour identifier comment réduire, recycler ou réutiliser l'eau au mieux dans les sites de production.

Intensité de la consommation d'eau liée au processus industriel dans les sites de production[a]

(en m³/tonne de produit)

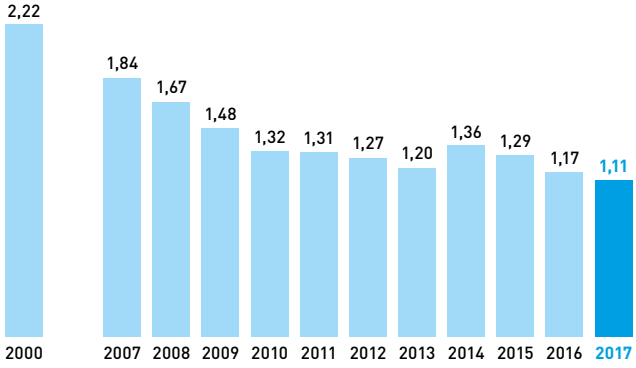

(a) Sur les périmètres de reporting de chacune des années concernées

Qualité des rejets des eaux usées

Pour veiller à ce que les eaux usées rejetées après traitement dans la nature soient de qualité adéquate pour les écosystèmes et les consommateurs, Danone impose, depuis 2015, des règles strictes à ses sites de production. Ces règles reposent sur des normes de propreté de l'eau (Clean Water Standards) basées sur des concentrations limites de rejets et mesurées suivant des méthodes en vigueur.

Demande Chimique en Oxygène (DCO) après traitement sur site ou externe

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	**2017**
Rejet final de Demande Chimique en Oxygène DCO [a] *(en milliers de tonnes)*	7,8	6,9
Ratio DCO nette [a] *(kg/tonne de produit)*	0,22	0,20

(a) Périmètre Environnement Sites de Production (voir Note méthodologique).

La Demande Chimique en Oxygène nette (DCO, soit la consommation en dioxygène nécessaire pour oxyder les substances organiques et minérales présentes dans l'eau) caractérise la qualité des rejets des sites industriels après traitement sur site ou externe. Danone a défini des hypothèses pour caractériser l'efficacité d'un traitement externe (voir Note méthodologique).

Le ratio DCO nette de Danone (en kg/tonne de produit) a baissé de 10,4 % en 2017 par rapport à 2016. La performance de l'année 2017 s'explique principalement par la baisse des pertes de matières et de produits finis au sein du Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale suite aux actions de réduction menées et à la baisse des volumes de vente.

Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène

Danone encourage l'entrepreneuriat social, les partenariats, l'innovation et le développement de modèles économiques inclusifs pour rendre l'eau accessible à tous. L'Entreprise utilise l'outil d'évaluation interne Danone Way pour évaluer le niveau d'approvisionnement en eau potable, assainissement et hygiène (Water Access Sanitation & Hygiene) dans tous les espaces de travail et pour tous les salariés.

DanoneWave (Produits Laitiers et d'Origine Végétale, États-Unis), parraine le programme Change the Course qui engage les entreprises et le grand public à réduire l'empreinte hydrique et restaurer les cycles naturels de l'eau en encourageant la réduction de la consommation d'eau, en participant à la restauration de rivières, de cours d'eau et de milieux humides dégradés.

En parallèle, le fonds danone.communities soutient également plusieurs *social business* destinés à favoriser l'accès à l'eau. L'année 2017 a été marquée par deux nouveaux projets soutenus par le fonds : JIBU qui propose aux entrepreneurs locaux d'Afrique de l'Est de démarrer leurs propres franchises d'eau potable et dloHaïti qui produit de l'eau potable en Haïti où la moitié de la population vit sans accès à l'eau potable suite au tremblement de terre de 2010.

RÉPONSE AUX ENJEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN MATIÈRE D'EMBALLAGES ET DE DÉCHETS

Consommation de matières premières

Exercice clos le 31 décembre

(en milliers de tonnes)	**2016**	**2017**
Production [a]	35 577	35 333

(a) Périmètre Environnement Sites de Production (voir Note méthodologique).

La production totale en volume des sites de Danone s'élève à un équivalent de 35 millions de tonnes en 2017, en baisse de 0,7 % en 2017 par rapport à 2016. Cette variation est due aux changements de périmètre avec des sorties d'usines du Métier Eaux en Chine (voir Note méthodologique) pour -2,1 % et à une croissance de 1,4 % des volumes de production à périmètre comparable.

Les principales matières consommées dans les produits de Danone sont : l'eau, le lait liquide et le lait en poudre, les matériaux d'emballage (plastique, carton, etc.), le sucre et les fruits.

La quantité de matières premières consommées par tonne de produits finis constitue l'un des principaux critères de performance industrielle et de nombreuses mesures sont prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :

- lait liquide, sucre, fruits : dans le Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale, les pertes de matières premières sont suivies quotidiennement sur les sites industriels, et les résultats sont consolidés tous les mois au niveau des filiales et du Métier pour permettre la comparaison aux objectifs mensuels de minimisation des pertes. Les principales actions pour réduire ces pertes sont l'optimisation de gestion des stocks de matières premières, l'optimisation de l'ordonnancement de production, ou encore le calibrage des lignes pour réduire les pertes matières sur ligne à l'amorçage et en fin de production ;
- matériaux d'emballage : le développement des emballages de Danone respecte les principes d'écoconception qui ont été définis dans la Politique Emballage (voir ci-après).

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Politique Emballages

Danone a publié sa Politique Emballages en 2016 pour promouvoir l'économie circulaire des emballages en s'approvisionnant en matériaux durables et en créant une seconde vie pour tous les plastiques. Cette politique comprend cinq engagements principaux qui couvrent le cycle du packaging, du choix des matières premières en amont jusqu'aux comportements des consommateurs en fin de vie :

- utiliser des ressources durables ;
- optimiser le poids des emballages et l'écoconception des emballages ;
- atteindre zéro enfouissement pour les déchets industriels en plastique ;
- innover pour faciliter la vie des consommateurs et les engager à trier et à recycler ;
- co-créer une seconde vie pour tous les plastiques.

En 2017, Danone a annoncé le renforcement de son engagement pour une économie circulaire au travers d'un partenariat de 3 ans avec la Fondation Ellen MacArthur visant à accélérer la transition vers une économie circulaire. En devenant le neuvième partenaire mondial de la Fondation, Danone souhaite intégrer davantage les principes de l'économie circulaire dans ses opérations.

Fin de vie des emballages : transformer les déchets en ressources

Danone cherche à développer la collecte et le recyclage de ses emballages et a pour objectif de :

- atteindre l'objectif zéro enfouissement pour les déchets industriels en plastique ;
- innover pour faciliter la vie des consommateurs et les engager à trier et à recycler ; poursuivre le soutien aux efforts d'augmentation des taux de collecte et de valorisation de la filière de recyclage dans les pays où la collecte est déjà organisée à travers les éco-organismes ;
- lorsque la collecte des déchets n'est pas organisée, contribuer à la collecte des matériaux utilisés dans les emballages des produits de Danone et expérimenter de nouveaux systèmes de collecte : quatre projets sont en cours à l'initiative du Fonds Danone pour l'Écosystème ;
- développer l'utilisation d'emballages recyclés.

En 2017, le taux de valorisation des emballages s'élève à 91 % avec un objectif d'atteindre 100 % à l'horizon 2025.

En 2017, 46 % des filiales ont une feuille de route pour l'amélioration de la recyclabilité de leurs emballages qui est définie au niveau de la filiale, au niveau du Métier ou de la Région (Périmètre Danone Way, voir Note méthodologique).

Par exemple, DanoneWave (Produits Laitiers et d'Origine Végétale, États-Unis), a mis en place en 2017 le programme d'éducation des consommateurs How2Recycle pour une meilleure compréhension du recyclage des emballages. Plus de 300 références issues de WhiteWave sont aujourd'hui étiquetées selon les recommandations de How2Recycle. *Earthbound Farm* se démarque également depuis 2009 en devenant la première marque de salade emballée à mettre en place un emballage post-consommateur 100 % recyclé obtenu à partir de bouteilles de boissons recyclées.

En Afrique, FanMilk à co-créé en 2017 avec Environment 360°, WIEGO et le MIT D-Lab et avec le soutien du Fonds Danone pour l'Écosystème, le projet Pick it! pour améliorer le taux de recyclage au Ghana et les conditions de travail des chiffonniers (ramasseurs de déchets) en améliorant la professionnalisation et les conditions de vie de plus de 300 chiffonniers.

L'année 2017 a également été marquée par l'implémentation de plusieurs initiatives afin d'explorer et utiliser des plastiques bio-sourcés, c'est-à-dire issus de ressources durables et renouvelables, telles que :

- La création de l'Alliance *NaturALL Bottle* avec Nestlé Waters et la start-up californienne Origin Materials pour développer et lancer à grande échelle un plastique (PET) intégralement issu de matériaux bio-sourcés, en l'occurrence issu de la biomasse, comme le carton usagé ou la sciure de bois n'entrant pas en compétition avec des ressources destinées à la production alimentaire, humaine ou animale.
- La marque *So Delicious* (DanoneWave, Produits Laitiers et d'Origine Végétale, Noram) qui a mis sur le marché une bouteille en plastique à 80 % issu de plantes pour son lait d'amandes.

Gestion des déchets sur les sites industriels de Danone

Danone suit le pourcentage de ses déchets lorsqu'ils sont valorisés ; cette valorisation peut s'effectuer via le recyclage, la réutilisation des déchets, le compostage ou la valorisation énergétique. Les sites de production cherchent à maximiser le taux de valorisation de leurs déchets par la mise en œuvre des actions suivantes : organisation du tri des déchets sur site et formation du personnel à cet effet, recherche de sous-traitants capables de valoriser les différents types de déchets générés, et partage de bonnes pratiques entre sites.

Exercice clos le 31 décembre

	2016	2017
Déchets générés [(a)]		
Quantité totale *(en milliers de tonnes)*	434	397
Ratio quantité totale de déchets par tonne de produits *(en kg/tonne)*	12,2	11,2
Déchets valorisés [(a)]		
Quantité totale *(en milliers de tonnes)*	361	331
Proportion de déchets valorisés *(en %)*	83,1 %	83,3 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production (voir Note méthodologique).

La quantité totale des déchets générés en 2017 par les sites industriels est mesurée hors éléments exceptionnels : elle exclut 29 milliers de tonnes de déchets exceptionnels de démolition suite aux travaux de rénovations de l'usine d'Evian en France.

Le ratio des déchets générés par tonne de produits a baissé de 7,9 % en 2017 par rapport à 2016. À périmètre comparable le ratio des déchets générés par tonne de produits a baissé de 9,8 % entre 2016 et 2017 grâce à la baisse des pertes de matière et de produits finis dans les sites de production des Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Nutrition Infantile. Le taux de valorisation reste quasiment stable à 83 %.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Suite à la résolution adoptée par le Consumer Goods Forum en 2015 contre le gaspillage alimentaire, Danone s'est engagé à réduire de 50 % ses déchets alimentaires non valorisés (c'est-à-dire enfouis, incinérés sans récupération d'énergie ou rejetés avec les effluents) en 2025 par rapport à 2016.

Danone quantifie les pertes sur l'ensemble des sites industriels, à l'exception des sites d'embouteillage du métier Eaux, conformément au premier référentiel international permettant d'évaluer le gaspillage alimentaire : Food Loss and Waste Protocol. Il s'agit des pertes de produits finis, de matières premières et de co-produits (lactosérum non valorisé pour l'alimentation humaine). Ces déchets peuvent être collectés, rejetés avec les eaux usées ou faire partie des boues de station d'épuration (voir Note méthodologique).

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	**2017**
Déchets alimentaires générés [a]		
Quantité totale *(en milliers de tonnes)*	290	260
Ratio quantité totale de déchets alimentaires par tonne de produits *(en kg/tonne)*[b]	38,0	36,2
Déchets alimentaires valorisés [a]		
Quantité totale *(en milliers de tonnes)*	242	217
Proportion de déchets valorisés *(en %)*	83,4 %	83,7 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production (voir Note méthodologique).
(b) Sites du Métier Eaux exclus.

Le ratio des déchets alimentaires générés par tonne de produits a baissé de 9,7 % entre 2016 et 2017. À périmètre comparable le ratio baisse de 11,1 % grâce à la baisse des pertes de matières et de produits finis dans les sites de production des Métiers Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Nutrition Infantile. Le taux de valorisation augmente légèrement de 83,4 % à 83,7 %.

Danone lutte contre le gaspillage alimentaire à différentes étapes de la chaîne de valeur.

Danone travaille avec ses fournisseurs pour les aider à devenir plus compétitifs en évoluant vers des modèles agricoles plus durables, en travaillant notamment à la réduction de leurs pertes. Par exemple, Danone Algérie (Produits Laitiers et d'Origine Végétale, Algérie) a co-créé avec son partenaire local Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (sous l'égide du Fonds Danone pour l'Écosystème) le projet H'Lib Dzair. Ce projet promeut le modèle agricole de la petite exploitation laitière durable en proposant aux producteurs une expertise technique ainsi que des audits individuels et des conseils leur permettant d'augmenter leur rentabilité et d'améliorer la qualité du lait.

Dans ses sites de production et ses centres de distribution, Danone réduit les pertes alimentaires, donne ses invendus consommables et valorise, de préférence en alimentation animale, ce qui ne peut être consommé par l'homme. Par exemple, depuis 2013, le Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale met en œuvre le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire : Zero Waste pour éliminer les déchets via l'optimisation des processus de production et de distribution et accroître les volumes de donations aux banques alimentaires et aux canaux de ventes alternatifs à vocation sociale, et à améliorer la gamme de produits.

Au niveau de ses distributeurs, Danone développe des partenariats pour réduire le gaspillage alimentaire en partageant notamment les données de vente des distributeurs et en exploitant son expertise en système de prévisions. En Belgique, le projet 2nd life, sensibilise les clients des distributeurs en vendant des smoothies créés à partir des invendus de supermarché.

Danone encourage également les consommateurs à lutter contre le gaspillage alimentaire avec par exemple ses plateformes en ligne qui prodiguent des conseils pour organiser le réfrigérateur ou des recettes pour utiliser des yaourts proches de la date de péremption.

5

AGRICULTURE DURABLE

Pratiques d'agriculture durable

En 2014, Danone a publié son livre blanc sur l'agriculture durable qui liste les principes clés qui doivent guider les approvisionnements agricoles vers plus de durabilité.

L'impact de l'activité de Danone sur le climat est principalement lié à l'amont agricole qui représente plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du périmètre élargi de l'Entreprise. Afin de répondre à cet enjeu et dans le cadre de ses engagements de neutralité carbone, Danone compte aujourd'hui plusieurs initiatives adaptées selon les amonts agricoles ou les pays concernés. Danone travaille également à l'amélioration des pratiques au travers des actions portées par ses fonds telles que le projet d'agroforesterie et la production de lait au Kenya soutenus par le fonds Livelihoods, avec l'appui de l'ONG locale VI Agroforestry et de Brookside (entreprise dans laquelle Danone détient une participation). Ce projet doit permettre d'améliorer la vie de 30 000 petites exploitations agricoles grâce à une agriculture plus respectueuse des ressources naturelles, de contribuer à préserver durablement les ressources en eau de la région du Lac Victoria.

En 2017, en parallèle de ces programmes et projets, 35 % des filiales des Métiers Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Nutrition Infantile, ont développé leur feuille de route pour couvrir les enjeux critiques en lien avec les Principes d'Agriculture Durable (*i.e.* biodiversité, bien-être animal, carbone, énergie, eau, sol…) (Périmètre Danone Way, voir Note méthodologique).

Outils FaRMs et Cool FaRMs

Ces outils mis en place par le Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale permettent de faire progresser les pratiques des producteurs laitiers en matière d'agriculture durable (voir Relations entretenues avec les fournisseurs).

Dannon Pledge

Dannon Company (Produits Laitiers d'Origine Végétale, États-Unis) désormais rattachée à DanoneWave a publié en 2016 le Dannon Pledge qui illustre l'ambition et les engagements de Danone :

- pour une agriculture durable : offrir des produits issus d'une agriculture plus durable en travaillant avec les éleveurs et les agriculteurs pour des pratiques agricoles plus durables en termes de santé du sol, gestion de l'eau, biodiversité et émissions carbone ;
- privilégier la naturalité : utiliser pour ses marques phares, des ingrédients plus naturels, sans produits synthétiques et sans OGM, et du lait provenant de vaches nourries sans OGM, certifiés selon le standard Non-GMO Project verified ;
- être transparent : fournir le choix à ses consommateurs en déclarant sur l'étiquette la présence d'ingrédients OGM dans ses produits (voir *Mesures prises en faveur de la sécurité des consommateurs*).

Programme Socrates

Le Métier Nutrition Infantile a développé le programme d'approvisionnement responsable Socrates pour faire évoluer les pratiques de ses agriculteurs sur 5 matières premières principales (hors lait) : les fruits et légumes, les céréales, la viande et le poisson. En parallèle, le programme comprend une plateforme de travail qui inclut la formation des agriculteurs à l'agriculture durable en coopération avec des experts locaux et des instituts, des essais pilotes sur des méthodes de culture innovantes et le développement de partenariats externes pour aider à l'implémentation des standards.

Le programme repose sur l'utilisation du Farm Sustainability Assessment, développé par la plateforme SAI, pour évaluer les pratiques de durabilité des fournisseurs de fruits, légumes et céréales. Au 31 décembre 2017, l'ensemble des fournisseurs évalués représentent 94 % des volumes de fruits, légumes et céréales achetés par le Métier pour ses sites de production en Europe. Le Métier a défini trois priorités suite à ces évaluations et au dialogue avec les parties prenantes : protection de la biodiversité, santé des sols, et l'eau. En ce qui concerne la biodiversité, le Métier a intégré une dizaine de nouveaux critères à la grille d'évaluation des agriculteurs et des pratiques recommandées voire obligatoires sont en cours d'intégration dans les spécifications requises pour les agriculteurs.

Le programme est aujourd'hui implémenté en Europe seulement et ne concerne que les sites de production sous le contrôle opérationnel du Métier. En 2017, pour le périmètre Europe (hors lait), quatre projets axés sur la biodiversité ont été portés par le programme Socrates, en collaboration avec des experts locaux. Parmi ceux-ci, deux pilotes ont été menés en coopération avec le Czech Crop Research Institute et le CTIFL France pour produire plus durablement (amélioration de la biodiversité et réduction des pesticides) deux ingrédients clés : les carottes et les pommes. Après deux années de recherche, des principes directeurs ont pu être établis pour les producteurs de ces deux ingrédients et seront progressivement déployés à l'ensemble de ces producteurs.

Le programme a également établi des exigences spécifiques pour l'approvisionnement en viande (sur cinq espèces critiques : bœuf, porc, dinde, poulet, lapin) et au poisson (100 % du poisson sauvage provient de sources durables).

Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité

L'impact de Danone sur la biodiversité provient essentiellement de sa chaîne d'approvisionnement et concerne notamment l'érosion des sols, la contamination des sols et de l'eau, la dégradation des habitats et des écosystèmes, et la contamination des espèces naturelles liée à l'utilisation des OGM.

L'Entreprise aborde ces problématiques avec ces démarches et politiques en matière d'agriculture durable précédemment abordées : FaRMs, le Dannon Pledge et le programme Socrates (voir paragraphe ci-dessus).

Danone mène également des actions de préservation de la biodiversité à proximité de ses sites et dont certains bénéficient d'un environnement exceptionnel et d'une protection particulière, c'est notamment le cas des sites du Métier Eaux dont les impluviums font l'objet d'une grande attention et donnent lieu à plusieurs initiatives pour garantir leur préservation.

Par exemple :

- en Argentine, dans les pré-Andes, pour préserver sa source d'eau minérale naturelle, la marque Villavicencio a créé une réserve naturelle puis créé un partenariat innovant avec l'ONG Banco de Bosques avec l'opération Deja tu Huella (Laisse ton empreinte), qui propose aux consommateurs de participer à la création d'une nouvelle réserve naturelle : pour chaque bouteille achetée, Villavicencio s'engage à protéger 1 m² de biotope nature. À cela s'ajoutent des actions de sensibilisation du public aux dangers de la déforestation et à l'importance de la biodiversité dans l'écosystème local ;
- Danone Waters China (Eaux, Chine) s'attache à promouvoir le développement durable de plusieurs bassins versants tant sur le plan économique que social. Depuis 2015, le projet Oceanus, vise à protéger et à restaurer les écosystèmes clés des bassins versants en Chine tout en soutenant les communautés locales, développant des moyens de subsistance pérennes et dégageant les ressources nécessaires à une gestion durable des bassins hydrographiques chinois.

Santé et bien-être animal

Depuis plusieurs années Danone entreprend une démarche co-construite avec l'ONG CIWF (Compassion In World Farming) pour le bien-être animal.

Depuis 2012, Danone diffuse un guide de bonnes pratiques destiné aux agriculteurs dans le cadre du programme de bien-être animal du Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale. Par la suite, en 2016 avec la publication de sa position sur le bien-être animal, Danone a pris des engagements notamment sur l'amélioration de ses exigences relatives au bien-être animal. Danone utilise en effet des produits d'origine animale frais ou transformés dont le lait, les ingrédients laitiers, les œufs, les viandes et les poissons. En 2016, Danone s'est engagé à l'horizon 2020 à garantir que 100 % des produits d'origines animales (viande, poisson et œufs) répondent à des principes d'agriculture et à des conditions plus exigeantes en matière de bien-être animal. Danone a pour objectif à plus long-terme de collecter le lait auprès de fermes appliquant ses bonnes pratiques : conditions de vie des animaux, bien-être physique et psychique de l'animal, usage responsable des médicaments et non recours à des vaches ayant fait l'objet de clonage ou de modification génétique.

Le Métier Nutrition Infantile intègre dans son programme Socrates des critères de bien-être animal qui permettent déjà à Danone d'assurer que 100 % des agneaux et des bœufs ont accès à des pâturages et que 100 % des œufs sont issus d'élevages où les animaux ne sont pas en cage.

En 2017, aux États-Unis dans le cadre du Dannon Pledge, 90 % du lait collecté (hors WhiteWave) est certifié Validus (lait sourcé à 100 % auprès d'entreprises conformes aux normes de bien-être animal fixées par les États-Unis) ;

De plus, un nouvel outil dédié à l'évaluation du bien-être animal chez les fournisseurs a été développé en parallèle de l'outil FaRMS en 2017. Cet outil est d'ores et déjà utilisé dans dix entités et sera amélioré en 2018. Des audits seront également menés dans les entités utilisant cet outil avec pour objectif de couvrir 100 % des filiales d'ici à 2020.

Utilisation des sols

L'agriculture représente 57 % de l'empreinte carbone de Danone. Des pratiques telles que la réduction du labourage et le rejet des résidus de culture au sol peuvent transformer un sol émetteur de gaz à effet de serre (GES) en un agent rétenteur de carbone. En plus de séquestrer le carbone, les sols sains stimulent la productivité et renforcent la résilience climatique.

Danone a intégré cet enjeu dans sa démarche d'agriculture durable en s'engageant à promouvoir des pratiques agricoles permettant de :

- préserver et améliorer la structure physique et biologique du sol ;
- maintenir la capacité naturelle du sol à réguler les ressources en eau ;
- limiter l'utilisation d'engrais minéraux, de pesticides et d'autres produits chimiques.

Pour cela, Danone travaille directement avec les agriculteurs pour co-créer des plans d'action, les soutenir dans la réduction de leur empreinte carbone, améliorer la santé des sols pour séquestrer plus de carbone, et protéger la ressource en eau et la biodiversité. En 2017, Danone s'est engagé avec ses partenaires agricoles dans l'initiative Ferme Laitière Bas Carbone, portée et développée par le Cniel en France, avec pour objectif de réduire de 15 % l'empreinte carbone des exploitations laitières partenaires de l'initiative à horizon 2025.

Afin de renforcer ces efforts et étendre sa collaboration avec des experts, des ONG, des gouvernements et des entreprises privées, depuis 2017, Danone participe à l'initiative 4/1000 initiée par le gouvernement français sur la santé des sols.

Par ailleurs, Danone cherche à coopérer avec des experts, des ONG et d'autres entreprises pour développer et tester une méthodologie sur la santé du sol qui permettra d'affiner les modèles existants, de créer un référentiel pour les pratiques d'agriculture régénérative ; et de développer des techniques reproductibles à grande échelle.

5.5 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET PÉRIMÈTRES DE COUVERTURE

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales de Danone consolidées par intégration globale pour l'établissement des états financiers consolidés, soit les filiales dont Danone détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif.

Toutefois, certaines filiales ne reportent pas l'intégralité des indicateurs sociaux, sécurité, environnementaux et nutrition santé. Ces entités sont consolidées financièrement au 31 décembre 2017 et des plans d'actions sont planifiés et/ou en cours pour assurer la disponibilité et la fiabilité des données. Il s'agit principalement d'entités plus récemment acquises en Afrique, dont les plus significatives sont les sociétés du groupe Fan Milk (EDP International, Afrique de l'Ouest), et de DanoneWave sur le périmètre relatif aux activités de WhiteWave. Enfin, la liste des filiales ne reportant pas certains indicateurs peut différer selon la nature de ces indicateurs. Le périmètre de couverture varie selon les catégories d'indicateurs, comme détaillé dans les paragraphes ci-après :

Indicateurs	Périmètre
Sécurité des aliments sites de production	En 2017, 198 sites de production ont été inclus dans le périmètre considéré pour la certification FSSC22000. Ces sites correspondent aux sites de production de l'ensemble des Métiers de Danone et n'incluent pas les sites de production des co-fabricants et des fournisseurs.
Effectif Total Entreprise Indicateurs sociaux	En 2017, 172 entités représentant plus de 93 % des effectifs totaux de Danone, ont reporté des indicateurs sociaux.
Sécurité	En 2017, 155 entités représentant environ 99,4 % des effectifs totaux de Danone, ont reporté des indicateurs relatifs à la sécurité. Par ailleurs, concernant les filiales sorties du périmètre de consolidation au 31 décembre 2017, leurs données sécurité sont reportées jusqu'à leur date de sortie du périmètre mais ne sont pas prises en compte dans les effectifs au 31 décembre 2017.
Environnement Sites de Production	En 2017, 180 sites de production (sur les 202 que compte Danone) représentant environ 95 % de la production totale des sites industriels, ont reporté des indicateurs environnementaux. Le périmètre de consolidation des indicateurs environnement exclut les sites industriels des entités du groupe WhiteWave. L'impact environnemental des sièges administratifs et des bases logistiques n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation (sauf pour certains indicateurs, lorsque les bases logistiques sont attenantes aux sites de production).
Gaz à Effet de Serre	La présentation des émissions de gaz à effet de serre a évolué pour être conforme au suivi de l'objectif de réduction pris par Danone en 2015 et validé par l'initiative internationale Science-Based Targets en 2017. Les émissions totales de l'Entreprise sont constituées par : • les émissions de gaz à effet de serre du périmètre de responsabilité scope 1, regroupant les émissions directes liées aux installations de combustion fixes et réfrigérantes des sites industriels et des entrepôts sous le contrôle opérationnel de Danone, ainsi que de la flotte de véhicules des employés sous contrôle opérationnel de l'entreprise. • les émissions de gaz à effet de serre du périmètre de responsabilité scope 2, incluant les émissions indirectes liées à la génération de l'électricité, la vapeur, la chaleur et le froid achetés et consommés par Danone. • les émissions de gaz à effet de serre du périmètre de responsabilité scope 3, regroupant les émissions indirectes qui ne sont pas comptabilisées dans le scope 2 : les émissions liées aux achats de matières premières (y compris amont agricole), emballages, production, transport et distribution, stockage, utilisation et fin de vie des produits. Ces émissions sont calculées selon l'approche de l'analyse de cycle de vie des produits finis du GHG Protocol établi par le WRI (World Resources Institute) en prenant en compte les émissions de chaque étape. Les émissions du scope 1 et 2 sont calculées conformément à la méthodologie du GHG Protocol Corporate. Danone a choisi de consolider les émissions scope 1 et 2 selon l'approche du contrôle opérationnel et d'inclure toutes les sources d'émissions de ses sites industriels, les entrepôts, les centres de distribution et la flotte véhicules de fonction. Les émissions relatives aux bureaux et aux centres de recherche sont exclues car elles représentent moins de 5 % des émissions totales de Danone. Les émissions du scope 3 sont calculées conformément à la méthodologie du Product Life Cycle Accounting and Reporting Standard du GHG Protocol sur un périmètre représentant environ 89 % des volumes de vente de Danone (contre 94 % en 2016).
Nutrition Santé	Afin de mesurer les avancées et progrès accomplis en matière de nutrition/santé notamment en ce qui concerne la composition des produits et la communication responsable, Danone a mis en place depuis 2011 une série d'indicateurs de performance (Scorecard Nutrition Santé) dont les résultats sont rendus publics chaque année. Ces indicateurs sont consolidés sur un périmètre de 15 pays couvrant tous les Métiers et toutes les zones géographiques de Danone. En 2017, 50 entités représentant environ 70 % du chiffre d'affaires consolidé ont reporté des indicateurs Nutrition Santé.
Danone Way	En 2017, 117 entités ont réalisé une auto-évaluation Danone Way représentant 83,9 % du chiffre d'affaires consolidé de Danone (contre 94,1% en 2016).

Variations de périmètre à base comparable (périmètre constant et méthodologie constante)

Danone mesure les évolutions de certains indicateurs environnementaux sur une base comparable soit à périmètre de consolidation constant. Les données de l'exercice 2017 sont retraitées en utilisant un périmètre de consolidation identique et à méthodologie constante à celui de l'exercice 2016.

DÉFINITION DES MÉTIERS

Produits Laitiers et d'Origine Végétale	Production et distribution de produits laitiers fermentés frais et autres spécialités laitières ; de produits et de boissons d'origine végétale (à base notamment de soja, d'amande, de noisette, de riz, d'avoine, de noix de coco) et de crèmes à café.
Nutrition Infantile	Production et distribution d'alimentation spécialisée pour les nourrissons et les jeunes enfants en complément de l'allaitement maternel.
Eaux	Production et distribution d'eaux naturelles conditionnées et d'eaux aromatisées ou enrichies en vitamines.
Nutrition Médicale	Production et distribution d'alimentation spécialisée pour les personnes souffrant de certaines pathologies ou les personnes fragilisées par l'âge.

COLLECTE DES DONNÉES

Afin de garantir l'homogénéité des indicateurs sur l'ensemble du périmètre, des référentiels communs de remontée des données sociales, de sécurité, environnementales et de nutrition santé sont déployés et mis à jour chaque année suite aux travaux de consolidation des données et aux commentaires des contributeurs. Ces référentiels détaillent les méthodologies à utiliser pour la remontée des indicateurs : définitions, principes méthodologiques, formules de calcul et facteurs standards.

Ces référentiels concernant le reporting des données sociales, de sécurité, environnementales, GHG et de nutrition santé sont disponibles sur demande auprès de la Direction Sustainability Integration.

Les indicateurs sociaux, sécurité, environnementaux et nutrition santé sont transmis par les filiales et/ou les sites de production et sont consolidés au niveau global par les directions concernées. Des contrôles sont effectués sur les données environnementales au niveau des filiales puis au niveau des Métiers lors de la remontée des données. En ce qui concerne les données sociales et sécurité, un contrôle est réalisé sur les données à la fin du second trimestre et lors de la consolidation des données au 31 décembre 2017. Enfin, pour les données nutrition santé des contrôles sont effectués au niveau des filiales puis au niveau des Métiers lors de la remontée des données. Les données nutrition santé sont ensuite vérifiées par des auditeurs indépendants.

Indicateurs sociaux et sécurité

La Direction Générale Ressources Humaines a la responsabilité des indicateurs sociaux et de sécurité. Les données sociales des filiales sont généralement issues des systèmes de paie des entités et sont reportées via le progiciel de consolidation de l'information financière de Danone (SAP/BusinessObjects Financial Consolidation).

Les indicateurs sécurité sont reportés mensuellement par chaque filiale dans le système de consolidation des données sécurité de Danone, WISE.

Indicateurs environnementaux

La Direction Nature & Cycles Sustainability a la responsabilité des indicateurs environnementaux. Ils sont reportés par le responsable Environnement de chaque site de production via l'outil Calame. Les données relatives aux émissions de Gaz à Effet de Serre (scope 3) sont reportées via l'outil Danprint et/ou SAP Carbon.

Indicateurs nutrition santé

La Direction Nutrition Corporate a la responsabilité des indicateurs nutrition santé. Les données nutrition santé sont reportées par les Scorecard Owners de chaque filiale via un système de formulaires normalisés, qui sont ensuite consolidés de manière automatisée pour calculer des indicateurs globaux. Les données relatives aux produits sont issues de systèmes propres à chaque Métier (Nutripride pour les Métiers Produits Laitiers et d'Origine Végétale, Nutrition Infantile, et Aquamap pour le Métier Eaux). Les données relatives aux volumes et dépenses de publicité sont issues du progiciel de consolidation de l'information financière de Danone. Enfin, les données sur les formations proviennent des systèmes de reporting des Ressources Humaines.

Indicateurs Danone Way

La Direction Sustainability Integration a la responsabilité des indicateurs Danone Way. Ces indicateurs correspondent au pourcentage de filiales pour lesquelles une ou plusieurs pratiques ont été décidées comme leur étant applicables. Ils sont reportés par les coordinateurs Danone Way de chaque filiale via l'outil Calame.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites en raison notamment :

- de l'absence de définitions communes au niveau national et/ou international ;
- d'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs.

C'est pourquoi les définitions et méthodologies utilisées des indicateurs suivants sont précisées.

Effectifs

Une fraction non significative de l'effectif cadre n'est pas collectée lors de la remontée des données (quelques cas de salariés en mobilité internationale détachés dans d'autres entités de Danone). Par ailleurs, des disparités peuvent exister dans les modalités de comptabilisation des salariés expatriés (cas notamment des salariés expatriés disposant de contrat tripartite signé entre le salarié, la filiale de départ et la filiale recevant le salarié).

Les salariés en absence longue durée (supérieure à neuf mois) ne sont pas comptabilisés dans l'effectif inscrit fin de période.

En Chine, les salariés payés par Danone mais pour lesquels le contrat lie le salarié à une société tierce (pouvant être assimilée à une agence d'intérimaires) ne sont pas comptabilisés à l'effectif.

Les contrats à durée déterminée et les mouvements internes à Danone ne sont pas pris en compte dans les entrées/sorties.

Nombre d'heures de formation/Nombre de salariés permanents formés/Pourcentage de salariés permanents formés/Nombre d'heures de formation par salariés permanents

Les données de formation des filiales françaises prennent en compte les formations imputables au titre de la formation professionnelle continue, ainsi que les formations non imputables.

Le nombre de salariés permanents formés prend en compte tous les salariés permanents ayant suivi au moins une action de formation durant l'année, dont les salariés qui ne sont plus présents au 31 décembre 2017.

Le nombre d'heures de formation prend en compte toutes les formations durant l'année, dont les heures de formation suivies par les salariés qui ne sont plus présents au 31 décembre 2017.

Les formations pour lesquelles les justificatifs ne sont pas reçus à la date de clôture du reporting sont prises en compte sur l'exercice suivant.

Le pourcentage de salariés permanents formés correspond au ratio du nombre de salariés permanents formés sur l'effectif moyen des salariés permanents.

Le nombre d'heures de formation par salariés correspond au ratio du nombre d'heures de formation sur l'effectif moyen des salariés permanents.

Salariés handicapés en France

Cet indicateur comptabilise les salariés déclarés travailleurs handicapés. Le statut de personne handicapée est défini par la réglementation en vigueur en France.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme est exprimé, en pourcentage, comme le nombre total d'heures d'absence sur le nombre total d'heures travaillées théoriques. Les motifs d'absences retenus pour cet indicateur sont les absences pour maladie (avec et sans hospitalisation), les absences dues aux arrêts de travail, les absences dues aux grèves et les absences non justifiées. Les heures d'absences dues aux congés maternité/ paternité, aux autres congés autorisés ainsi que les absences longues durées (au-delà de 9 mois) ne sont pas prises en compte.

Le choix des hypothèses pour le calcul des heures théoriques est laissé à l'appréciation des filiales compte tenu des spécificités locales, ce qui peut conduire à des hétérogénéités mineures.

Pour certaines filiales, les heures d'absence ne sont suivies que pour les salariés payés à l'heure, les autres salariés suivant un programme mettant à leur disposition une réserve de jours pouvant être utilisée pour différents motifs (vacances, maladie, congés ex- ceptionnels, etc.). C'est le cas notamment des activités de The Dannon Company Inc. (EDP Noram, États-Unis) et Danone Inc. (EDP Noram, Canada), Danone Brazil (EDP International, Brésil), filiales de Danone au Brésil, Danone Argentina SA (EDP International, Argentine), Aguas de Argentina (Eaux, Argentine), Grupo Cuzco International S de RL de CV (Eaux, Mexique) et PT Sarihusada Generasi Mahardhika (Nutrition Spécialisée, Indonésie) dont le taux d'absentéisme des salariés non payés à l'heure a été estimé ou reporté uniquement sur le périmètre disponible. Enfin, l'absentéisme n'est pas comptabilisé dans les filiales Danone Japan (EDP International, Japon), Danone Waters of America (Eaux, États-Unis) et Happy Family (Nutrition Spécialisée, États-Unis).

Taux de fréquence des accidents du travail

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (FR1) représente le nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou égal à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois, rapporté à un million d'heures travaillées.

Le taux de fréquence des accidents du travail sans arrêt (FR2) représente le nombre d'accidents de travail sans arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le taux de gravité (SR) représente le nombre calendaire de jours d'absence liés à des accidents de travail avec arrêt, rapporté à mille heures travaillées. Concernant le nombre de jours d'arrêts contribuant au taux de gravité et compte-tenu de la disponibilité limitée des informations dans certains pays, Danone a procédé à des estimations sur cet indicateur au 31 décembre 2017.

Les heures travaillées prises en compte sont les heures travaillées réelles ; par défaut, ce sont les heures travaillées théoriques qui sont prises en compte sur la base des pratiques et de la législation locale en matière de temps de travail.

Le choix des hypothèses pour le calcul des heures théoriques est laissé à l'appréciation des filiales compte tenu des spécificités locales, ce qui peut conduire à des hétérogénéités mineures.

Les indicateurs relatifs aux accidents du travail couvrent aussi les accidents touchant le personnel intérimaire, les travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre intervenant sur les sites ainsi que les stagiaires ayant une convention de stage avec Danone. Par personnel intérimaire et travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre il est entendu les personnes sans contrat avec Danone mais sous son contrôle managérial, travaillant de façon temporaire ou non, et pour lesquelles Danone est capable de collecter le temps de travail (en nombre d'heures). En effet, il est à noter que l'intégration des travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre dans le périmètre de reporting de 2017 peut amener à des disparités entre le périmètre de l'effectif pris en compte par les sites en 2016 (report des intérimaires optionnel) et celui de 2017 (report des intérimaires et des travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre obligatoires).

Production

La production des sites industriels de Danone correspond au total de la production de produits finis et semi-finis de chacun des sites. Certains produits semi-finis étant utilisés comme ingrédients dans d'autres usines de l'entreprise, la production totale des sites industriels est supérieure au total de production de Danone.

La production de sous-produits comme la crème et le lait concentré ne sont pas inclus dans les volumes de production.

Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2

Les émissions des scopes 1 et 2 sont calculées conformément à la méthodologie du *GHG Protocol* Corporate (version révisée de janvier 2015). En janvier 2015, le GHG Protocol a publié un guide sur la méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre du scope 2 qui introduit un double bilan :

- un bilan basé sur la localisation (*location-based*), qui reflète les émissions liées à la consommation d'électricité du réseau conventionnel. Elle utilise donc principalement un facteur d'émission moyen du mix énergétique du pays ;

- un bilan basé sur le marché (*market-based*), qui reflète les émissions liées à la consommation d'électricité en tenant compte des spécificités des contrats d'énergie choisis et qui permet de traduire l'impact de l'utilisation de l'énergie de sources renouvelables.

Danone a fixé ses objectifs de réduction selon la méthode dite market-based.

Les émissions (scopes 1 et 2) sont calculées en appliquant aux données d'activité des pouvoirs de réchauffement globaux et des facteurs d'émissions.

- Les pouvoirs de réchauffement globaux utilisés correspondent aux données du référentiel IPCC Fifth Assessment Report (AR5), Climate Change 2013. L'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) est un groupe d'experts inter-gouvernementaux spécialisés sur l'évolution du climat.
- Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions liées à la combustion des énergies correspondent aux données du référentiel IPCC 2006 (2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories).
- Les facteurs d'émissions de l'électricité suivent la hiérarchie définie dans le nouveau guide du scope 2 du GHG Protocol pour le bilan market-based. Les facteurs spécifiques des fournisseurs doivent être attestés par des instruments qui prouvent l'origine de l'électricité (certificats de Garantie d'origine). Si une partie de l'électricité utilisée n'est pas d'origine attestée, les facteurs d'émissions utilisés sont les mix résiduels par pays publiés par des organismes officiels tel que l'Association of issuing bodies (AIB) en Europe ou Green-e en Amerique du Nord. Pour les pays n'ayant pas d'instruments d'attribution de l'électricité verte, les facteurs d'émissions utilisés sont ceux utilisés pour le bilan location-based provenant de l'Agence Internationale de l'Énergie (publication 2015 des mix énergétiques de l'année 2013).
- Les facteurs utilisés pour la chaleur, vapeur ou froid de la base carbone sont ceux de DEFRA (UK ; 2017) ou de l'ADEME (France ; 2015).
- Les facteurs d'émissions utilisés pour caractériser l'impact des émissions fugitives de réfrigérants proviennent du rapport Climate Change 2007, 4th Assessment Report, The Physical Science Basis, de l'IPCC, publié en 2007.

Déchets

Depuis 2016, suite à l'application d'un nouveau standard, le Food Loss and Waste Protocol (version 1.0 de juin 2016), Danone consolide les quantités de déchets générés selon les catégories suivantes : les boues de station d'épuration, les déchets de lactosérum, les déchets alimentaires collectés sur site et les déchets alimentaires rejetés avec les eaux usées, les déchets d'emballages, les déchets dangereux et finalement les autres déchets non dangereux.

Il s'agit de la première norme internationale permettant de mesurer les pertes alimentaires non valorisées pour l'alimentation humaine. Celle-ci a été établie dans le cadre d'un partenariat réunissant le Consumer Goods Forum, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable WBCSD et le World Ressources Institute.

Les déchets alimentaires sont mesurés dans l'ensemble des usines de Danone à l'exception des usines du Métier Eaux. Il s'agit des pertes de produits finis, de matières premières et de co-produits (lactosérum non valorisé pour l'alimentation humaine). Ces déchets peuvent être collectés, rejetés avec les eaux usées ou faire partie des boues de station d'épuration.

- Le lactosérum collecté sur sites et non valorisé pour l'alimentation humaine est reporté en taux de matière sèche.
- Les déchets collectés sur sites sont reportés en poids réel, poids des bons d'enlèvement de déchets sur sites.
- Les déchets rejetés avec les eaux usées et récupérés dans les boues des stations d'épuration sont reportés en taux de matière sèche des boues.
- Les déchets rejetés avec les eaux usées et non récupérés dans les boues des stations d'épuration sont calculés en tonne de DCO déchargée (Demande Chimique en Oxygène).

Tous les produits et co-produits qui sont valorisés pour l'alimentation humaine (production du lactose ou fromage à partir du lactosérum etc.) ne sont pas inclus. Les données relatives à la valorisation des déchets prennent en compte les valorisations matières (recyclage, compostage, réutilisation, alimentation animale, épandage, etc.) et énergétiques (méthanisation, incinération avec récupération de l'énergie). Les déchets non valorisés sont les déchets qui sont envoyés à l'enfouissement ou à l'égout ou incinérés sans récupération d'énergie.

Consommation d'eau

Les définitions et la méthode de prise en compte des différents usages de l'eau (dont les déverses, eaux pompées et rejetées à la rivière, eau utilisée dans la composition des produits finis, eau recyclée/réutilisée, eau donnée à un tiers, etc.) sont précisées dans le guide technique environnemental élaboré par Danone et communiqué à ses filiales. La quantité d'eau prélevée correspond principalement à l'eau utilisée pour les processus industriels et l'eau entrant dans la formulation des produits finis.

Les eaux utilisées dans le système de refroidissement à passage unique (l'eau prélevée est restituée à son milieu originel après un passage unique dans les circuits sans recirculation), ne sont pas prises en compte dans la quantité d'eau totale prélevée.

Les eaux de pluie ne sont pas prises en compte dans la quantité d'eau totale prélevée. Elles sont comptabilisées dans les volumes d'eau recyclée/réutilisée seulement si elles sont utilisées par le site.

Pour les sites du Métier Eaux les volumes d'eaux prélevés mais non consommés par le site à cause de pertes ou de débordements en amont de l'usine ne sont pas pris en compte ; les pertes ou débordements au niveau du forage ou de la source.

Lors de la présence de bases logistiques attenantes aux sites industriels, leur consommation d'eau est prise en compte, si le site n'est pas en mesure de soustraire cette consommation.

Consommation d'énergie

Cet indicateur couvre essentiellement les consommations des sites de production. Lorsque des centres de Recherche et Développement ou des entrepôts sont attenants aux sites de production, des estimations peuvent être faites par les sites de production pour ne tenir compte que de leurs consommations d'énergie (estimation et déduction des quantités d'énergie consommées par les locaux non industriels attenants aux sites de production).

Dans certains cas, les consommations d'énergie des bâtiments attenants aux sites industriels sont prises en compte, lorsque le site n'est pas en mesure de soustraire leur consommation.

Les règles de conversion entre les différentes unités de suivi des consommations d'énergie (m^3, Litres, Btu, etc.) et l'unité standard de reporting (MHW) sont précisées dans le guide technique environnemental élaboré par Danone et communiqué à ses filiales. Dans certains cas les filiales utilisent des facteurs de conversion fournis par leurs fournisseurs.

Rejets dans l'eau

Les données de DCO nette (Demande Chimique en Oxygène) présentées correspondent aux effluents après traitement interne et/ou externe. En cas de traitement extérieur déclaré par le site, un rendement épuratoire de 90 % est considéré.

Nombre de salariés formés à la nutrition et/ou l'hydratation dans les deux dernières années

Cet indicateur comptabilise le nombre de salariés unique ayant suivi au moins une formation en lien avec la nutrition, santé et/ou hydratation, sur une période de deux ans. La formation suivie doit être d'une durée d'au moins 1 heure.

Pourcentage de volumes vendus appartenant à des catégories saines

Les volumes vendus appartenant à des catégories saines correspondent aux produits laitiers frais destinés à une consommation journalière, aux produits du Métier Nutrition Infantile, à l'ensemble des eaux, aux *aquadrinks* sans sucre, et l'ensemble des produits du Métier Nutrition Médicale. L'indicateur est calculé sur le périmètre de la Scorecard Nutrition Santé.

Pourcentage du volume de produits améliorés nutritionnellement sur les trois dernières années

Le pourcentage de volume de produits améliorés nutritionnellement sur les trois dernières années est calculé sur le périmètre Nutrition Santé pour les Métiers Produits Laitiers et d'Origine Végétale, Nutrition Infantile, y compris les produits de ces Métiers commercialisé par la business unit stratégique Afrique, et les *aquadrinks* sucrés du Métier Eaux.

Nombre de pays couverts par des études Nutriplanet

Le département Nutrition Globale consolide chaque année la liste actualisée des pays couverts par des études Nutriplanet (ce qui recouvre : des synthèses sur le contexte local nutrition-santé, des enquêtes plus précises sur les consommations d'aliments et/ou de fluides, des études de type socio-anthropologique). Le nombre de pays couverts est ainsi reporté chaque année de façon consolidée.

Pourcentage des dépenses en communications commerciales de Danone conformes aux directives fixées par l'ICC

Le pourcentage des dépenses est calculé sur le périmètre Nutrition Santé pour les Métiers Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Eaux.

Nombre de programmes d'éducation et d'information actifs dans l'année/Nombre de personnes potentiellement impactées

Les personnes impactées considérées sont les consommateurs pour les Métier Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Eaux, les parents pour le Métier Nutrition Infantile et les patients et aides-soignants pour le Métier Nutrition Médicale.

Des personnes étant concernées par plusieurs programmes peuvent être comptées plusieurs fois.

Si une étude d'impact démontre que seul un pourcentage des personnes touchées ont été impactées, alors le nombre de personnes totales potentiellement impactées est calculé au prorata du résultat de l'étude d'impact.

Pourcentage de volumes vendus de produits fortifiés

Le pourcentage de volumes vendus de produits fortifiés est calculé sur la base du périmètre Nutrition Santé et ne concerne que les produits des Métiers Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Nutrition Infantile, y compris les produits de ces Métiers commercialisé par la *business unit* stratégique Afrique. Plus précisément, ce chiffre est calculé sur un périmètre de 29 filiales couvrant 77 % du chiffre d'affaires de ces 2 Métiers.

Nombre de salariés ayant eu accès au programme Health @ Work

Le nombre de salariés ayant eu accès à un programme Health @ Work est calculé sur la base du nombre de filiales ayant implémenté le programme sur le périmètre Nutrition Santé soit 48 filiales sur 50 filiales. Un programme est qualifié de Health @ Work s'il comprend au moins une des trois dimensions (Healthy Diet, Healthy Body, Healthy Mind).

5.6 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Danone, désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande auprès du siège de Danone.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 10 personnes et se sont déroulés entre juillet 2017 et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 27 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une dizaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (Informations sociales : l'effectif, les licenciements, l'absentéisme, les accidents du travail, leur fréquence et leur gravité, la formation ; Informations environnementales : les rejets aqueux et la quantité de demande chimique en oxygène (DCO), les déchets et la valorisation, la consommation d'eau et les contraintes locales, la consommation d'énergie et l'efficacité énergétique, les émissions de gaz à effet de serre) :

- au niveau de l'entité consolidante et des divisions, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées (Métier Eaux : Font Vella (Espagne), Bonafont (Mexique), SA des Eaux Minérales d'Evian (France), Zywiec Zdroj SA (Pologne) ; Métier Produits Laitiers et d'origine végétale : Danone de Mexico (Mexique), Danone Belgique (Belgique), Danone Djurdjura Algeria (Algérie), Danone Pologne (Pologne), Danone Produits Frais France (France), Danone Japan (Japon), Danone Canada Delisle (Canada), Danone Argentina (Argentine) ; Métier Nutrition Infantile : Danone baby Nutrition India (Inde), Milupa Fulda Supply Point Baby (Allemagne), Nutricia Zaklady Produkcykne Poland (Pologne), NELN Programming (Chine) ; Métier Nutrition Médicale : Nutricia Great Britain Medical (Angleterre), Nutricia Pharmaceutical Wuxi Medical Supply (Chine)) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 23% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 18% et 27% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2018

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik CHAUMARTIN Associée	François JAUMAIN Associé	Sylvain LAMBERT Associé du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ;
- Nombre de licenciements ;
- L'organisation du temps de travail et absentéisme ;
- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui ;
- Les conditions de santé et de sécurité au travail, et les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation et le nombre total d'heures de formation ;
- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées et la politique de lutte contre les discriminations.

Informations environnementales :

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;
- La consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables ;
- Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit et l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- Les mesures prises pour préserver la biodiversité.

Informations sociétales :

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines et locales ;
- Les actions de partenariat et de mécénat ;
- La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux, l'importance de la sous-traitance, et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.